

PAGES
MANQUANTES

Le Don-de-Dieu sur la Rivière Richelieu (1)

Comme une vision d'histoire,
Sur la rivière Richelieu
Hier j'ai vu, symbole de gloire,
Apparaître le *Don-de-Dieu*.

La nef de silence et de grâce,
A la remorque d'un vaisseau,
Vers le lac Champlain glisse et passe
Sur l'eau, d'une allure d'oiseau.

Les riverains couraient aux grèves.
L'enthousiasme, au coeur des vieux,
Chantait la fierté des vieux rêves,
En mirant la nef dans leurs yeux.

Les hommes, fusils à l'épaule,
Les femmes, mouchoirs à la main,
De seuil en seuil, à tour de rôle,
Fêtaient le vaisseau de Champlain.

La caravelle, à son passage,
Ne chasse plus, comme autrefois,
Les quelques hôtes du rivage,
Dans les retraites de leurs bois.

(1) Le *Don-de-Dieu* est, comme l'on sait, un fac-simile de la nef que montait Champlain quand il découvrit Québec en 1608. Il fut construit pour les fêtes du Troisième Centenaire de Québec l'an dernier. Cette année on l'a conduit, par le Richelieu, prendre part aux belles fêtes du Lac Champlain. Notre collaborateur l'a vu passer, et il chante ses impressions.—*Note de la Rédaction.*

Debout à nos vivats, la troupe
Sonne merci dans ses clairons,
Cependant que droit à la poupe,
Champlain surgit à tous les fronts.

Et voilà fière qui s'avance
Vers l'horizon américain
La nef qui ramena de France
Chez nous, Samuel de Champlain.

A la poupe qui se décore
De fleurs de lys en bois doré,
Mon oeil se fixe et voit encore
Son drapeau blanc, signe sacré.

P.-A. Archambault.

Saint-Antoine-de-Richelieu, 5 juillet 1909.

Jeanne Mance



OUT un peuple va bientôt se souvenir. A l'hum-
ble fille qui fut sur nos rivages l'envoyée de
Dieu, l'Eglise et le pays, la poésie, l'éloquence
et l'art diront notre reconnaissance et notre
admiration. Et ce sera justice. Jeanne Mance
ne fut pas une âme ordinaire. Des dons remar-
quables d'intelligence, de volonté, de coeur lui
permirent de remplir vis-à-vis de Montréal une
mission de salut. Je voudrais dire ici, à son
honneur, comment fut préparée et accomplie
cette mission et quelles en ont été les consé-
quences.

I

Au printemps de 1641, Jeanne Mance arrivait à La Rochelle. Elle y venait dans l'intention de se joindre à l'expédition qui était sur le point de quitter la France pour aller au Canada, fonder la colonie de Ville-Marie.

Etrange détermination! D'où pouvait venir à cette jeune personne une telle idée, alors surtout que son exécution impliquait les plus grands sacrifices? Bien des éléments ont contribué à la produire et il est convenable d'en faire mention.

Il y avait, à cette époque, plus de cent-cinquante ans que la religion et la morale traversaient une crise terrible. L'Eglise souffrait de graves abus: anarchie dans le corps ecclésiastique, relâchement dans la discipline et la vie chrétienne, fausses dévotions ou piété superstitieuse des masses, ignorance et mondanité des chefs. Attaquée au dehors par les princes tout autant que par les philosophes, par Henri VIII comme par Erasme, elle n'avait pu trouver au-dedans pour lutter victorieusement l'appui sur lequel elle devait compter.

Dans cette crise douloureuse l'Eglise ne s'abandonna pas elle-même et son fondateur eut vite refermé les portes de l'enfer un instant ouvertes contre elle. Bien avant Luther la réforme avait commencé dans son sein, réforme nécessairement lente, pénible, fréquemment entravée par des intérêts qu'il n'était pas toujours possible de dédaigner. Alors que le Protestantisme émondait jusqu'à excès le sentiment religieux, qu'il lui enlevait ses rameaux et ses feuilles, le Catholicisme adoptait une méthode tout opposée. En resserrant la discipline, en précisant le dogme, en relevant, avec une méthode rigoureuse, les erreurs historiques commises par les réformés, l'Eglise procéda elle aussi à un émondage. Mais l'arbre resta entier, il se redressa, se couvrit de frondaisons nouvelles et porta encore des fruits merveilleux de grâce et de sainteté.

Grâce et sainteté! ces deux mots résument non seulement les controverses, parfois très âpres, de ce temps; mais, de plus ils caractérisent le travail inlassable de tant d'âmes repliées sur elles-mêmes, puis prenant leur élan vers le meilleur et le plus parfait. En se voyant inachevées, souffrantes, jouets et victimes de mille forces anarchiques et mauvaises, elles s'étaient livrées sans réserve à l'énergie salutaire et bonne, qui peuplait de saintes inspirations la désolation de leur désert et conviait à la rénovation totale de l'être jusqu'au fond mystérieux de la conscience. A côté d'une société indifférente, voire libertine, si elle n'était pas athée encore, une autre société redressait et remplissait ses cadres. Elle aurait ses représentants dans ses saints et ses saintes; elle aurait ses théologiens et ses écrivains. Sous son influence, les couvents se reforment, les congrégations nouvelles se fondent; et à travers les guerres, le désordre intérieur, la mauvaise administration, les infortunes générales et particulières, les âmes sont poussées vers l'action charitable en faveur de ceux qui les entourent, vers l'action apostolique en faveur de ceux qui sont au loin.

A cette influence qui est réelle, j'en joins une autre non moins effective. Le Canada avait été découvert et, à travers toute la France, on l'avait appris. Or vers ce monde nouveau, inexploré, dont les lacs étaient des mers, dont les fleuves allongeaient indéfiniment leur cours puissant, dont les forêts impénétrables s'enveloppaient de mystère, des missionnaires s'en

étaient allés. Et voici que de main en main on se passait les captivants récits de leurs tentatives, de leurs souffrances, de leur martyre et de leur mort. Ces missionnaires étaient presque tous jésuites. A cette époque la Compagnie de Jésus, malgré ses ennemis qui l'accusaient de vastes ambitions, avait un crédit considérable. Ses membres étaient en train de devenir les guides de la conscience publique en même temps que les éducateurs des fils de nobles et de bourgeois. Ils étaient savants, ne s'effrayaient pas des nouveautés et unissaient à de brillantes qualités des moeurs très douces et une politesse charmante.

Ces diverses influences allaient atteindre plus ou moins directement l'enfant qui naissait vers 1606 à Nogent-le-Roi. Pierre Mance, son père, y était procureur du roi et sa famille était une des plus honorables de l'endroit. De la bonté divine elle allait recevoir des grâces singulières de sagesse prématurée, de vertu, de dégoût du monde, d'amour de la solitude. De ses parents et, par eux, de ses lointains ancêtres, elle était, dès ce moment, enrichie de rectitude d'esprit, de sentiments élevés, d'honnêteté naturelle. Du sol enfin qui la vit naître, du sol pâle, plat, prosaïque, mais dont les plaines blanches et les maigres côteaux font mûrir le vin léger et capiteux, elle devait prendre l'esprit pratique qui voit clair, qui voit juste, qui tire parti de tout, en y mêlant toutefois je ne sais quelle grâce charmante et quelle rêveuse ironie. A toutes ces qualités elle ajouta celle d'une énergie humble et persévérante. Et, silencieusement, elle attendit l'appel divin.

Il vint tard mais pressant et, à cet instant même, décisif. Jeanne était à Langres vers la mi-avril de l'année 1640, quand un chanoine de cette ville lui parla de Mme de la Peltrie et de Mme la duchesse d'Aiguillon. Elles venaient d'établir à Québec, dans la Nouvelle-France, deux communautés, la première d'Ursulines, la seconde d'Hospitalières, et, à l'exécution de leur projet elles avaient mis un rare dévouement en même temps qu'une remarquable constance. Tous ces noms, toutes les choses et toutes les personnes qu'ils désignaient frappaient, pour la première fois, les oreilles et le coeur de Jeanne. Ce fut pourtant pour elle un trait de lumière, la secousse qui la fit vibrer.

Elle entendit une voix et, alors que l'avenir et ses routes encore inconnues s'éclairaient soudainement pour elle, cette voix lui disait le mot qui fait les apôtres : Suis-moi !

Tout ce qui vient après n'est que l'écho et comme le prolongement de cette voix. Le directeur qui d'abord hésite puis encourage et approuve le voyage à Paris au mois de mai, les entrevues avec les Pères jésuites Lallemand et Saint-Jure manifestent davantage les desseins de Dieu et confirment Jeanne Mance dans sa détermination. Elle ira au Canada, c'est certain. Que sa famille ne s'y oppose pas ! Elle brisera, s'il le faut, tous les liens établis par la nature pour aller jusqu'au bout du plan divin sur elle. Ces dispositions sont trop belles pour que Dieu ne leur vienne pas en aide. Successivement autour de Jeanne apparaissent le P. Rapin, un récollet après les jésuites, puis Mme de Bullion qui précise la vocation encore un peu vague en offrant des fonds pour la fondation d'un hôpital, puis M. de Maisonneuve et M. de la Dauversière, rencontrés à La Rochelle.

C'est fait. La préparation est achevée. Jeanne pense au travail qui l'attend alors que les trois vaisseaux quittent le port et voguent vers le nouveau monde. A l'aube, le midi, le soir, la nuit, sous la clarté brûlante du soleil comme à la lueur discrète des étoiles, à travers les ténèbres où le ciel et l'eau luttent de colère et de violence, elle rêve de sauvages assis à l'orée des bois, au bord des flots et tendant vers elle des mains lasses. Elle fait bien d'aller vers eux, elle a bien fait de ne pas avoir donné sa vie pour ce qui ne la vaut pas, un peu d'or, d'orgueil ou de plaisir ; de n'avoir pas, dans un marché de dupe, troqué le mérite contre la jouissance, l'invisible contre le visible. De ce qu'elle va faire, elle en est sûre, rien ne sera dépensé en vain, rien ne se perdra. Qu'importe celui qui recueillera un jour ! De son labeur incessant et généreux, elle aura préparé la moisson. Pour sa grande âme, c'est assez !

II

La forêt ! Les arbres immenses y frémissent, s'agitent, secouent dans l'air tiède leurs renaissantes frondaisons. C'est

là tout près que l'autel s'est dressée en ce matin du 18 mai où le groupe de colons qui vient de débarquer s'agenouille et prie. Une femme a orné l'autel, préparé de ses mains et de son cœur le premier asile où Dieu descend et prend possession de la terre montréalaise. Elle continue ainsi son œuvre de zèle, œuvre commencée à bord du navire au cours de l'interminable traversée, poursuivie à Québec durant l'hiver et, au printemps, à la fonte des neiges, pendant la préparation du voyage qui vient de se terminer. Elle n'en restera pas là. Aujourd'hui plus généreuse et plus déterminée que jamais, elle se donne au travail qui la réclame, travail dont elle ne soupçonne pas les difficultés mais dont elle accepte d'avance les responsabilités pleines de croix et d'angoisses.

Aussi bien la fondation de Montréal se faisait-elle dans des conditions extrêmement pénibles. L'établissement de Québec, naissant à peine, menaçait déjà ruine. Les Iroquois, attaqués et vaincus par Champlain, se préparaient à de terribles représailles et Montréal, placé sur le grand chemin de la guerre, n'échapperait pas à leurs coups. Mais ces dangers imminents n'enlevaient à la fondation nouvelle aucun de ses avantages naturels. Champlain les avait constatés, en 1611, et il en était resté ravi. Ils servaient d'ailleurs admirablement les vues de la Société de Notre-Dame de Montréal. C'était, en effet, un lieu très bien choisi pour une mission. Le Saint-Laurent, avec ses innombrables tributaires, coulait vers l'est, pendant que l'Ottawa descendait du nord. Les deux cours d'eau enlaçaient l'île dans leur écoulement et faisaient de la ville future, la clef maîtresse d'une vaste navigation intérieure, un centre où les Indiens afflueraient et pourraient être atteints sans grands efforts par les missionnaires.

Pour que "le grain de sénévé grandît au point de couvrir le monde de ses branches" ⁽¹⁾, il fallait non seulement défricher le petit triangle de terre de la Pointe-à-Callière, formé par la jonction d'un ruisseau avec le Saint-Laurent, mais encore ouvrir la forêt à laquelle s'appuyait le ruisseau. C'était le travail

(1) Allocution du P. Vimont, S.-J., 18 mai 1642.

du colon qui s'imposait, le travail du défricheur, travail dont ceux-là seuls qui y ont été mêlés savent les fatigues et les ennuis. Certes il faut de l'audace, de l'obstination, pour manier la hache et la pioche, élaguer la forêt et y frayer des routes, transformer des espaces déserts et désolés en terres fécondes et chargées de moissons. Ce fut le mérite des colons de Ville-Marie. Hommes d'espérance et d'attente, ils ont facilité la tâche de ceux qui devaient venir après eux. Ils ont fait plus encore en leur léguant, dans leurs exemples, un héritage de courage, d'énergie et de force.

Au milieu d'eux Jeanne Mance s'est tenue constamment, ne les quittant quelques mois, parfois, que pour s'occuper d'eux davantage en Europe. Elle les a aidés de sa bonté, de son dévouement, de sa vaillance, de sa sagesse. Contre les Iroquois qui se cachaient partout, auprès des habitations ou sous l'ombrage des bois silencieux, elle montra un sang-froid admirable. Alors qu'elle se sentait guettée constamment, sachant qu'un sauvage isolé était capable de rester cachée pendant des jours entiers derrière un tronc d'arbre ou dans un taillis, épiant l'occasion de fondre sur sa victime, elle ne se décourageait pas ni ne s'effrayait. Loin de là. En ces malheureux, elle ne voyait que des âmes à gagner à Dieu. Des Iroquois comme des Algonquins, comme des Hurons, elle se faisait l'avocate. Il en est dont elle fut la marraine, au jour de leur baptême. D'autres furent soignés par elle dans des maladies dont elle se servait pour arriver jusqu'à l'âme, l'éclairer et la donner à la foi chrétienne.

Bizarre destinée que celle de cette femme! En se rappelant son rôle dans la fondation de Montréal, on se débarrasse difficilement l'esprit d'un souvenir classique. Alors que Maison-neuve organise et légifère, nouveau Numa, Jeanne Mance l'assiste de ses conseils. Sur l'Egérie antique elle a l'avantage d'être une réalité vivante et agissante, de ne pas parler seulement, mais, mieux encore, de travailler.

Que serait devenue la colonie sans son intervention en 1649? Tout semblait compromis sans remède; la Compagnie de Montréal était presque dissoute; le P. Rapin, l'intermédiaire dévoué auprès de Mme de Bullion, était mort; M. de la Dauver-

sière était dans un grand embarras d'affaires et mourant. Quelle angoisse dans son âme, alors qu'ici tout va si mal déjà, que les Hurons sont presque disparus et que les Iroquois n'en deviennent que plus menaçants! Que faire? Elle le sait bien. Elle part, elle est à Paris, voit M. Olier, réorganise la société, réveille les généreuses sympathies de Mme de Bullion. En hâte, à travers cet océan dont les traîtrises ont failli lui être funestes, elle revient vite vers les siens. Les bonnes nouvelles qu'elle apporte éclairent d'un rayon d'espoir la nuit ténébreuse où se débat la vaillante colonie.

J'ai dit "les siens". Ils furent, en effet, les siens, tous ceux qui formaient alors Ville-Marie naissante et que les communs dangers, les souffrances partagées rapprochaient et fondaient dans une même et unique famille. Jeanne Mance en fut la mère. Pour eux, elle sacrifie l'argent reçu de Mme de Bullion, elle pousse M. de Maisonneuve vers la France avec mission d'en ramener cent hommes, colons et soldats. Pour eux, et c'est ici qu'apparaît la grandeur de son rôle, elle fonde l'Hôtel-Dieu.

La Providence n'a pas nos manières de voir et de juger. Parce qu'elle discerne plus loin et qu'au fond des principes elle distingue mieux les conséquences, elle dirige parfois les âmes qui lui sont soumises vers des déterminations qui nous semblent téméraires. Pourquoi un hôpital à Ville-Marie quand la ville n'existe pas encore; quand, née à peine, elle aura à pourvoir à bien d'autres nécessités? Pourtant, tel est bien le dessein du ciel. Mme de Bullion ne donne son argent que dans ce but, Mlle Mance ne travaille que pour cette fin. Le doute peut exister dans l'âme des autres, jamais dans la leur et le Soleil de vérité y monte en vainqueur si un écran en cache à d'autres yeux la lumière révélatrice. C'est que dès que Jésus-Christ parle lui-même, les autres langages, parfois les plus pieux, sonnent faux et sa parole, dans sa franchise douce et solennelle, éveille, du premier coup, avec d'étranges pressentiments et des impressions imprévues, une exquise sensation de complète sécurité. Et puis, il est vivant encore dans l'oeuvre à faire. Les travailleurs qui se vouent à ce labeur le reconnaissent bien aux clartés de foi qui ne trompent pas. Le Christ est présent dans l'humanité qui souffre, étendu sur la couche des malades,

grelottant sous la défroque du miséreux, tombant d'inanition en la personne des affamés; le verre d'eau donné au fiévreux est donné au Fils de l'homme, on ne soulève le fardeau de l'opprimé que pour aider le Sauveur à porter sa croix. L'Incarnation continue ainsi d'agir et les âmes, sous son action, continuent de mettre au service de la souffrance, temps, santé, forces initiatives, recevant en retour, et en quelle abondance! la joie qui transfigure et le mérite qui couronne.

Je viens d'esquisser le travail de Jeanne Mance dans la fondation de l'Hôtel-Dieu, je viens d'en dire les motifs et la grandeur. Et maintenant que je sais à quelle source profonde se refait son zèle, je ne m'étonne plus de ses audaces, de ses industries, de sa constance, de son succès. Le fait est qu'elle réussit quand, humainement parlant, tout devait la conduire à un échec certain.

Le 12 janvier 1644, on passait à Paris, devant notaire, le contrat qui établissait l'Hôtel-Dieu de Ville-Marie. Une personne "qui désirait rester inconnue" s'engageait à donner aux associés, seigneurs de l'île de Montréal, la somme de 42,000 livres, à charge pour eux de bâtir dans cet île un hôpital "au nom et en l'honneur de saint Joseph", pour y nourrir, traiter, médicamenter les pauvres malades du pays et les faire instruire des choses nécessaires à leur salut. De cette somme 6,000 livres étaient consacrées à construire les premiers bâtiments et le reste placé à intérêt.

Le 8 du mois d'octobre, la nouvelle construction était en état de recevoir Mlle Mance. Elle se dressait en dehors et à une petite distance de l'enceinte fortifiée, sur un terrain plus élevé, à cause des inondations qu'on voulait éviter. Plus tard, et pour la défendre contre les Iroquois, elle fut entourée d'une forte clôture de pieux. En 1653, l'hôpital fut de nouveau agrandi et une église de cinquante pieds de long, surmontée d'un clocher de forme régulière et élégante, avec deux cloches, remplaça le petit oratoire où jusque-là avaient prié Mlle Mance et ses servantes.

A peine l'hôpital est-il ouvert qu'il fut immédiatement rempli de malades et de blessés. Ils trouvaient là les soins empres-

sés, les conseils utiles, l'affection dévouée nécessaires à leur corps et à leur âme.

L'oeuvre pourtant n'était encore qu'ébauchée. Mais Dieu n'allait pas l'abandonner. Les libéralités de la "personne inconnue", Mme de Bullion, la protection de M. de Maisonneuve, l'activité de M. de la Dauversière et, par lui, l'arrivée à Montréal des trois premières hospitalières consolident l'institution. Les oppositions, si longues, si ardentes qu'elles soient, ne parviennent pas à l'ébranler. Melle Mance en garde, jusqu'à sa mort, l'administration, d'après la volonté formelle de Mme de Bullion, et sous la conduite des Sulpiciens arrivés en 1657. C'est là qu'achèvent de s'user ses forces, de se dépenser son énergie. Elle avait haï sa vie en ce monde. Voici qu'elle la retrouvait au seuil de l'éternité ⁽¹⁾. Les âmes qui ont longtemps été en contact avec les choses et les hommes, gagnent à ce commerce un détachement qui les pacifie. Elles ont fait, à leur insu parfois, comme le voyageur que l'incendie menace dans la plaine en feu : il consume lui-même les hautes herbes qui l'entourent et crée ainsi autour de lui un vide, une zone où les flammes bondissantes et qui accourent du bout de l'horizon, ne trouveront plus aucun aliment. Elles s'attachent plus fortement aux réalités fondamentales, à la substance des choses, à cet océan insondable de vie dont leur existence n'a fait, en passant, que rider la surface. Elles entrent ainsi en possession d'une sérénité intérieure que rien ne trouble plus d'une royauté morale qui semble déjà appartenir à l'histoire et à Dieu. Jeanne Mance fut de ces âmes. C'est dire le calme rayonnant et pur de ses dernières années, en dépit des maladies, en dépit des ennuis que l'hôpital accumulait pour elle.

III

Il y a deux portraits de Jeanne Mance, au moins j'en connais deux ; et les deux se ressemblent peu, l'un offrant des traits plutôt épais et lourds, l'autre délicats et gracieux. Ce dernier

(1) Jean XII-25.

rappelle le profil virginal et pur de Melle Leber. Quoiqu'il en soit, les historiens, Faillon et Parkman entre autres, relèvent la beauté charmante de Jeanne Mance.

Sous cette enveloppe pleine d'élégance et de distinction, il y avait une âme exquise et c'est à cette âme que j'ai hâte d'arriver.

En Jeanne Mance, avec ce besoin d'idéal dont une femme ne saurait complètement se déprendre, était un sens exact des réalités dans leur contingence. Dans cette carrière, toute sertie de pittoresque et d'imprévu, ce qui domine c'est une intelligence pratique et saine, c'est un jugement droit et sûr sur l'opportunité et la portée des actes posés. Elle savait qu'on arrive à l'âme par le corps, que son rôle pourrait n'être qu'un rôle d'essai et de préparation, que dans l'oeuvre entreprise, l'heure de l'établissement définitif appartenait à Dieu et qu'il ne fallait pas l'avancer ou la retarder par des manoeuvres risquées ou malhabiles.

Jeanne Mance avait pour soutenir et exécuter ces idées claires et mesurées, élevées et généreuses, l'enthousiasme, la vigueur, la volonté que rien n'ébranle et n'entame. Elle était à la fois mystique et agissante, d'une énergie que l'on sentait infatigable à travers la douceur attirante. Ce dévouement qui, chez elle, avait littéralement épousé la souffrance des autres et qui restait calme et joyeux dans l'amas insoupçonné de contrariétés, de solitude, de privation, ce dévouement n'était pas un simple accès de bonté, une pitié sentimentale plus ou moins teintée de mépris, un feu de paille vite à bout et qui n'a donné qu'une flamme courte et sans chaleur. C'était un apostolat, la conquête des âmes fragiles, infirmes, farouches peut-être, des âmes pour lesquelles tout simplement il fallait, chaque jour, refaire des actes d'héroïsme sans même que l'idée vint d'une récompense posthume, comme couronne à la beauté de son action.

Et tout cela, si beau que ce soit, est loin d'être tout. Car ce qu'il y a de plus grand dans la vie, c'est ce qu'on ne voit pas, c'est l'intention qui anime, l'idée qui dirige, l'impulsion qui demeure. Amiel a écrit: "Il y a quelque chose de saisissant, de vertigineux, d'ineffable à regarder au fond d'un abîme, et

chaque âme est un abîme, un mystère d'amour et de pitié. J'éprouve toujours une sorte d'émotion sacrée à pénétrer jusqu'au fond de ce sanctuaire, à entendre le murmure suave des prières, des plaintes, des hymnes qui sortent des profondeurs du coeur" (1). Je comprends cette émotion, celle-là même que devait ressentir le souverain sacrificateur, quand, à travers les fumées de l'encens, il pénétrait jusqu'au sanctuaire tout plein de Dieu.

Ce n'est pas que Jeanne Mance fut au-dessus de la nature humaine. Certes, non. Elle s'affligea, elle souffrit, elle fut en proie aux craintes, aux doutes, à tout ce qui fait la faiblesse et la grandeur à la fois de notre destinée. En plus, et comme nous, elle aima. Rien de plus charmant que son affection pour Mme de la Peltrie, âme ardente et dont les impressions trop vives semblaient à certains moments rompre l'équilibre; pour la virginale Barbe de Boullongne, l'épouse de Louis d'Ailleboust; pour Marguerite Bourgeoys, l'humble, franche et loyale compagne, "fleur de la terre baignée des rayons du ciel".

Mais toutes ses pensées, mais toutes ses affections, mais toutes ses épreuves se coloraient de la vision divine comme se colorent aux champs, dans le jour qui se lève, les moindres mouvements du laboureur. Sa foi, qui n'était pas un froid formalisme, ni le bizarre amalgame d'habitudes routinières et superstitieuses, lui montrait Dieu en tout, en tous; principe vivant et fécond sans lequel toute vie est languissante, toute activité vaine, toute joie fanée dans sa fleur.

Je m'arrête ici. Rien n'est beau comme l'aspect qu'offre la terre, alors que notre planète, roulant dans son orbite, rapproche silencieusement ses plaines, ses monts, ses océans endormis et vient les offrir à la salutaire bénédiction des rayons d'or. Mais une âme qui se tourne vers Dieu est plus belle encore quand la charité, l'humilité, le renoncement y répandent la chaleur, la couleur, le mouvement. Je comprends l'action de ces âmes sur ceux qui les approchent, leur influence lointaine

(1) Journal intime. Tôme II, p. 105.

sur tous ceux qui s'inspirent de leur souvenir. Voilà bien l'âme de Jeanne, sereine comme les étoiles et continuant comme elle à resplendir, toujours jeune, toujours attirante; gracieux fantôme qui incarne tout un peuple, fleur immaculée de la terre montréalaise. A distance, on voit mieux l'importance de son oeuvre, comme on voit mieux de loin les proportions d'une montagne dont l'arête se profile sur le ciel clair. L'oeuvre est immense, plus vaste encore que les constructions où elle se loge, vaste comme les dévouements qu'elle continue d'inspirer, comme les immolations qu'elle ne cesse de prêcher. Mais il est une autre oeuvre qu'il n'est pas permis d'oublier, l'oeuvre nationale et patriotique que Jeanne Mance a accomplie.

Aux pieds de Maisonneuve, le Maisonneuve de la Place d'Armes, elle est représentée tenant un enfant dans ses bras. Bientôt, dans ce bronze d'où l'auront fait surgir la générosité de notre archevêque et l'habile ciseau de Philippe Hébert, elle apparaîtra soutenant un colon blessé. C'est bien là sa mission posthume. Cette femme qui n'aura connu d'autre postérité que celle des âmes, semble encore d'un geste doucement maternel envelopper et défendre nos coeurs ou trop jeunes ou trop faibles. Elle leur parle de la vie simplement et obscurément sacrifiée à un idéal, à une cause, à des convictions chères et sacrées, à la poursuite des plus hautes et des plus sereines ambitions et appuyée sur l'idée du devoir qui centuple l'action. Elle façonne ainsi des hommes plus forts que les surprises, que les calamités de l'existence; elle met en eux la paix royale, la dignité surhumaine, la vaillance calme qui les attachent au travail, qui les orientent vers le ciel, qui leur permettent, en pleine nuit, dans la tempête qui fait rage, de marcher solitaires, sur les flots. Et Jeanne Mance qui a fondé le passé, prépare ainsi l'avenir.

Henri Gauthier.

Fédération Catholique



UN commun accord on reconnaît que la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal a célébré d'une façon brillante le soixante-quinzième anniversaire de sa fondation. On lui sait surtout gré d'avoir travaillé avec succès à jeter les bases d'une fédération de toutes les sociétés religieuses et nationales, dont l'union exercera une grande influence sur l'avenir de la race française en Amérique. Des représentants des principales sociétés acadiennes et canadiennes-françaises du Canada et des Etats-Unis sont venus délibérer sur le projet de constitution qui leur était soumis. Après certaines modifications, ce projet est devenu la Constitution que l'on envoie actuellement à tous les intéressés. Nous espérons que nos compatriotes déjà groupés dans les associations diverses, comprendront que l'heure est venue de réunir en un seul faisceau les forces vives de notre race, de les organiser pour la défense de nos droits et de notre religion. Dans la pensée première des initiateurs du mouvement, on voulait d'abord fédérer les sociétés catholiques et canadiennes-françaises du Canada; tout en effectuant ce groupement, on aurait prié les sociétés acadiennes de se fédérer chez elles; on aurait adressé la même prière aux sociétés canadiennes-françaises des Etats-Unis. Alors seulement les trois grandes branches de la Fédération se seraient donné mutuellement la main, pour travailler en commun dans les circonstances où réellement leurs intérêts se trouveraient les mêmes. Une autre idée a triomphé: elle présentera peut-être plus de difficultés dans la pratique, mais nous espérons voir surmonter ces obstacles dans l'organisation des conseils régionaux que, du reste, nous avons prévus dans le plan primitif.

Mon intention n'est pas de faire l'historique du Congrès national. Il n'était pourtant pas banal le spectacle que nous avons sous les yeux ! Deux cents délégués d'une soixantaine de sociétés, venus de toutes les parties du Canada et des Etats-Unis, délibéraient sur les moyens à prendre pour créer un organisme capable de penser et d'agir pour la race française en Amérique ! M. Amédée Denault, dans son excellent *Pionnier*, en date du 1er juillet, a très bien décrit la physionomie de cette assemblée, unique encore dans les annales de l'histoire de notre race. Je n'y reviendrai pas.

D'ailleurs, il y a autre chose à dire. A l'heure actuelle, nous avons voté une Constitution ; mais il faut faire de la propagande pour que nos sociétés entrent dans la Fédération.

L'une d'entre elles, la plus jeune mais non la moins vaillante, nous apporte le précieux appoint de l'enthousiasme de ses membres. C'est l'Association de la Jeunesse Catholique Canadienne Française, qui, lors de son congrès annuel a résolu d'employer ses forces à des oeuvres positives, pour faire du Canada français un foyer de vie intellectuelle, économique et sociale, digne de l'admiration du pays tout entier. Elle donne son adhésion à notre oeuvre. Honneur à ces jeunes qui veulent se composer à eux-mêmes des individualités pleinement chrétiennes et imprégner de christianisme l'atmosphère ambiante ! La Fédération leur ouvre bien large ses bras et leur souhaite la plus cordiale bienvenue.

Aux autres sociétés catholiques de langue française, aux divers groupes de notre nationalité, nous voudrions maintenant faire appel et dire nettement ce qu'est notre Fédération et ce qu'elle n'est pas, quels sont les avantages que l'on espère en retirer, les méthodes que l'on désire y employer ?

* * *

D'après le texte même de la Constitution : "La Fédération catholique des sociétés acadiennes et canadiennes-françaises du Canada et des Etats-Unis a pour but d'unir dans une action commune les efforts de ces sociétés pour défendre et promouvoir les intérêts religieux, nationaux, sociaux et économiques, de la race

acadienne et canadienne-française du Canada et des Etats-Unis”.

La pensée maîtresse des promoteurs de la Fédération est de faire coopérer nos sociétés aux oeuvres qui doivent solliciter l'attention d'un catholique sincère et d'un bon citoyen. C'est comme l'organisation d'un apostolat laïque, sous l'action féconde du rayon lumineux qui part du Vatican pour éclairer le monde. L'idée de notre Fédération se trouve, en effet, dans la célèbre encyclique où Léon XIII traçait naguère les devoirs des citoyens catholiques. Quand on en fait l'analyse, on s'aperçoit bien vite que tout converge à éveiller les énergies endormies des nôtres. Or, c'est “au grand vieillard vêtu de blanc” que nous devons la première pensée du mouvement en faveur de cet apostolat laïque. C'est sa voix qui a retenti la première pour appeler les catholiques à coopérer partout à façonner la pensée sociale, à diriger la vie publique, intellectuelle et morale. Voici comment il a, pour ainsi dire, cristallisé sa pensée sur l'action laïque : “L'action catholique, quelle qu'elle soit, travaillera avec plus d'efficacité, si toutes les associations diverses, tout en gardant leur autonomie individuelle, se mettent en branle sous une force supérieure et directrice”. C'est ce que nous avons voulu ; et, suivant le conseil de Léon XIII, nous avons également respecté les droits de tous en inscrivant dans notre Constitution l'article suivant : “Chaque société fédérée conserve ses statuts particuliers et son autonomie parfaite”. Les sociétés n'ont donc rien à craindre pour leurs oeuvres propres. Notre Fédération, comme la Nouvelle Association Populaire Catholique de Suisse, veut réaliser “le type d'un mélange parfait d'indépendance individuelle et de cohésion collective”. Encore faut-il s'unir ! L'union entre des forces vitales ne se fait point par des procédés diplomatiques, moins encore par des silences ou par des demandes d'application partielle. Ces forces composent entre elles une sorte d'unité vivante. C'est ce qu'expliquait un jour le cardinal Gibbons. Comme Léon XIII, il insistait sur la nécessité de l'apostolat laïque, et commentant pour l'admirable “Fédération Américaine des Sociétés Catholiques” l'axiome bien connu—du moins en théorie—: “Chacun pour tous et tous pour chacun”, il disait : “Une goutte d'eau ne compte guère, mais, la goutte d'eau

ajoutée à la goutte d'eau forme le Mississipi dont les flots pressés roulent vers la mer".

La génération actuelle a des ambitions : celle, entre autres, de montrer que les Acadiens et les Canadiens français sont capables d'un effort sérieux vers l'avenir. S'unissant franchement sur le terrain de l'apostolat laïque et des oeuvres nationales et sociales, ils prouveront que leur langue et leur religion ne sont pas un obstacle au progrès général, et qu'ils savent contribuer pour leur part à la grandeur intellectuelle et morale de la patrie commune.

* * *

Ce que l'on redoute avant tout, c'est que la Fédération ne devienne une organisation politique, par conséquent dangereuse pour les catholiques et le catholicisme. On soulèvera, dit-on, les préjugés de race et de religion. C'est la formule sacrée qui couvre bien des lâchetés et bien des compromis. Les fondateurs ont prévu l'objection. "Les questions de politique de parti sont énergiquement exclues des travaux de la Fédération. Dans l'étude et la discussion des questions de politique générale et nationale on usera sans doute de la plus grande liberté pour soutenir ou combattre les idées divergentes, mais en se tenant toujours au seul point de vue général et national, quelle que puisse être d'ailleurs la position prise par les partis politiques" (Art. 19).

Mgr McFaul, évêque de Trenton, voulut bien, l'an dernier, à Boston, répondre à cette objection que l'on fait également contre la "Fédération Américaine des Sociétés Catholiques". Il n'y a, disait-il en substance, que le politicien égoïste et vulgaire qui cherche à représenter l'association sous ce jour défavorable, et à retarder ainsi son progrès. L'homme d'Etat, comme Grant, vous dira : "Réunissez vos gens, faites-leur adresser des pétitions et vous obtiendrez ce que vous désirez". Souvent, en effet, nos représentants dans les Législatures ou aux Parlements ne peuvent pas nous rendre justice parce que nous ne les encourageons pas assez et qu'ils ne se sentent pas soutenus par une saine opinion publique. S'ils pouvaient dire aux fanatiques : "Messieurs, voici des pétitions signées par des milliers des nô-

tres", ils seraient plus à l'aise pour ne pas laisser fouler aux pieds les réclamations des catholiques.

Il ne faut pas l'oublier, il y a deux sortes de politique. Il y a la politique de parti : dans celle-là, notre Fédération ne s'engagera pas, elle aura, nous l'espérons, dans ses rangs des libéraux, des conservateurs, des nationalistes, etc., Il y a en plus —et plus haut—une politique générale qui traite des grands intérêts d'une nation et d'une race : celle-là, les bons citoyens d'un pays ne peuvent pas s'en désintéresser. Mgr McFaul, que nous nous plaisons à citer, illustre ainsi cette doctrine.

Il y a quelques années, on introduisit un bill à la Législature de New Jersey. La rédaction en était ambiguë, et, dans la suite, on aurait pu imposer la taxe aux écoles catholiques. Je priai quelques catholiques influents de changer la phraséologie de la mesure. La réponse fut ainsi formulée : "Nous n'avons pas l'intention de taxer vos écoles; ce bill a été rédigé par un savant avocat de Newark, et il sera voté sous sa forme actuelle". Immédiatement, je fis convoquer le bureau exécutif de la Fédération constituée dans cet Etat. On nomma un comité d'Irlandais et d'Allemands, les uns démocrates, les autres républicains. Tous se rendirent auprès du chef qui commandait la majorité de la Chambre et ils lui dirent : "Nous représentons les sociétés catholiques fédérées de l'Etat; nous sommes opposés à la phraséologie de ce bill; nous en demandons le changement; autrement, nous retournerons à nos sociétés auxquelles nous ferons rapport". Quelle fut la réponse? "Messieurs, pour l'amour du Ciel, n'éveillez pas ce nid d'abeilles. Quels changements désirez-vous, nous serons très heureux de vous les accorder."

Voilà la politique de la Fédération. Il est grandement temps que nous fassions usage de notre titre de citoyens pour faire valoir nos droits.

Au surplus, M. l'abbé J.-A.-M. Brosseau, que nous aimerions à lire plus souvent, surtout dans la REVUE CANADIENNE, a fort bien fait ressortir l'avantage que nous trouverions dans la Fédération pour détruire les mauvais effets de cet esprit de parti qu'on cultive chez nous, hélas, comme en serre chaude ⁽¹⁾.

Depuis longtemps, écrit-il, on gémissait avec raison sur les effets désastreux de cette plaie fatale qui s'appelle l'esprit de parti: cet esprit de parti

(1) Voir la *Nouvelle France* de juillet 1909, p. 290.

était poussé si loin que, même dans les questions d'intérêt purement religieux et national, il suffisait qu'un parti prît une initiative ou adoptât une ligne de conduite pour que le parti opposé se crût obligé de la combattre et de suivre une ligne toute contraire; la politique passait avant toutes les causes même les plus sacrées. Quelle longue et triste histoire on pourrait écrire des méfaits de l'esprit de parti parmi nous!—Désormais, on croit ou du moins on espère avoir trouvé le moyen d'échapper à l'étreinte de cet esprit de parti; on a fédéré toutes nos sociétés à base de patriotisme, sociétés qui comptent dans leur sein des adeptes de tous les partis. Quand il s'agira maintenant de créer quelque grand mouvement d'intérêt général ce seront ces sociétés qui en prendront l'initiative, ce seront elles qui répandues partout soulèveront et dirigeront l'opinion publique; les partis politiques en existence n'auront plus qu'à se mettre à la remorque de ces mouvements populaires; et ce sera à qui parmi eux sera le premier à répondre au désir général, et à inscrire dans son programme telle ou telle mesure vraiment nationale sans craindre que le parti adverse ose s'opposer à un mouvement bien plus élevé que le terre-à-terre de la politique ordinaire.

Faisons disparaître la vie en compartiments séparés et fermés, où chacun des groupes de la société voudrait se renfermer. Plus de cloisons entre les diverses associations acadiennes et canadiennes-françaises. Pourquoi ceux qui pensent de même ne se rechercheraient-ils pas? Nous partageons les mêmes croyances, nous entretenons les mêmes espérances. Pourquoi ne pas nous allier? Les mêmes questions nous préoccupent. Unissons-nous pour les discuter plus à l'aise! Nos aspirations et notre idéal sont les mêmes. Sachons les étudier ensemble! Nos traditions sont les mêmes enfin, nous voulons les conserver? Faisons en sorte que plus que jamais, pour nous tous, elles constituent, ces traditions, la chose sacrosainte à laquelle il faut se garder toujours de toucher, parce que de ces innombrables fils juxtaposés et tissés ensemble se forme la trame indissoluble de la patrie. Réfléchissons, en un mot, sur les avantages nombreux qui découleront de notre Fédération. "La justice sans la force, disait Pascal, est impuissante, la force sans la justice est tyrannique." Voulons-nous donner au monde le spectacle d'une race qui sait être forte pour défendre les causes justes? Faisons ce que l'on a fait ailleurs avec tant de succès pour les intérêts catholiques et nationaux.

Voici comment Mgr Herscher, évêque de Langres, résumait ce mouvement dans un article du *Correspondant* (2).

(2) *A propos de congrès catholiques*, 10 mars 1909.

“L'Allemagne a eu son *Culturkampf* qui a été l'équivalent de l'assaut antichrétien organisé aujourd'hui contre l'Eglise de France, mais qui avait l'avantage incalculable d'être dirigé par un Bismarck, au lieu des médiocres généraux de l'armée franc-maçonnique qui nous a vaincue; et, grâce à son union et à sa discipline, grâce à son activité, sans cesse stimulée par un idéal religieux, le catholicisme allemand a vaincu Bismarck et son *Culturkampf*. A l'heure actuelle, la grande association catholique, le *Volksverein*, groupe plus de cinq cent mille personnes intrépidement résolues à défendre leur foi. L'Angleterre possède la *Catholic Association* qui, tout récemment encore, opposant le faisceau compact des forces catholiques à l'alliance des sectes protestantes et de l'universelle et impérissable conjuration antichrétienne, a fait échouer le projet d'une loi scolaire destinée surtout à “éteindre les lumières d'En-Haut” dans l'âme des enfants “papistes”. La Belgique, gouvernée depuis de longues années, par des ministres et un parlement catholiques, n'a pas cessé, depuis lors, d'offrir à l'Europe l'enviable spectacle d'une prospérité à la fois “toute moderne et toute démocratique”. La petite troupe des catholiques hollandais, à force d'union et d'active sagesse, est désormais devenue l'un des éléments les plus considérables de la vie politique du royaume. L'Autriche, obstinément fidèle à ses traditions séculaires de piété catholique, donne au monde l'exemple de la discipline simple et fructueuse avec son oeuvre des congrès, si admirablement hiérarchisée et centralisée...”

Avec ce que nous avons dit plus haut de l'Association Populaire Catholique de la Suisse, n'est-ce pas que ce tableau d'ensemble est déjà intéressant et consolant?

Voyons encore comment la Fédération Américaine des Sociétés Catholiques entend utiliser sa vaste organisation. Voici l'énumération des bienfaits qu'elle en attend ⁽³⁾:

- (1) Le plaisir et le profit de se connaître, de se comprendre, de sympathiser les uns avec les autres.
- (2) La facilité de se rencontrer dans les congrès, où du choc des idées nous pourrions perfectionner nos plans d'organisation et élargir notre sphère d'action commune.
- (3) Une plus grande force et une plus grande dignité pour chaque organisation individuelle comme un résultat de son affiliation à la Fédération. (L'Etat le plus fort dans l'Union, pris isolément, est un pouvoir insignifiant, mais pris comme partie intégrale de la grande république américaine, il joue son rôle sur les destinées du monde).
- (4) Une immense réclame pour nos diverses sociétés et leur objet, avec une augmentation d'inscription de titulaires dans ces sociétés. Quelques-

⁽³⁾ Voir *The light of the Cross in the twentieth century*, Vol. 11, p. 721-22.

unes de nos sociétés les plus utiles ne sont connues que dans certaines parties du pays ou dans les grandes villes.

(5) La facilité de discuter les besoins de nos catholiques qui ne sont pas encore unis par des associations de piété, de charité ou de bienfaisance.

(6) L'encouragement et la diffusion de la littérature catholique.

(7) La réfutation pour le peuple des calomnies dogmatiques, philosophiques ou historiques contre l'Eglise du Christ.

(8) L'impression dans les âmes des catholiques d'une profonde horreur pour les doctrines funestes de l'anarchie et autres semblables erreurs pernicieuses.

(9) Le développement du patriotisme dans le coeur de tous nos coreligionnaires.

(10) Le progrès intellectuel, civique et social des catholiques au moyen des avantages qu'ils retireront de l'union.

(11) Une démonstration pratique sur une large échelle pour nos frères séparés de ce qu'est vraiment l'Eglise catholique, qui n'est pas le monstre sous les couleurs duquel on l'a trop souvent représentée.

(12) La destruction graduelle des vieux préjugés contre l'Eglise considérée comme société, et contre les catholiques considérés comme individus.

La Fédération Américaine a-t-elle réalisé cet idéal? Il suffirait, pour en être persuadé, de relire le discours que Mgr McFaul prononçait l'an dernier à la convention nationale de Boston, et où, après avoir fait le bilan des succès passés de la puissante Association, il traçait d'une main si ferme le programme de son avenir ⁽⁴⁾. Mais ceci nous ferait sortir des bornes qui nous sont marquées et nous estimons plus utile de dire un mot des méthodes qu'on a employées là-bas pour remporter les triomphes qu'on enregistre aujourd'hui avec un si légitime orgueil.

* * *

Au début, il s'est rencontré des difficultés. Aux catholiques américains l'on a dit aussi ce que l'on nous répète sur tous les tons: "Restez donc tranquilles, les choses deviendront pires". Oui, mais le premier président de la Fédération, M. Thomas Meinaham, répondait: "Les choses s'amélioreraient, si nous

(4) Voir *Bulletin of American Federation of Catholic Societies*, September and October 1908.

avons une opposition systématique, sans crainte et pleine de tact, sentant derrière elle plus de la moitié des gens qui vont à l'Eglise, assez affirmative pour en appeler à leurs âmes, et assez puissante pour faire sortir l'Eglise de l'ornière où on semble la traîner, comme si on voulait lui faire pardonner sa présence dans ce pays" (5).

Comment la Fédération peut-elle changer ces conditions? Ce ne sera pas par des déclamations bruyantes contre les griefs qui sont parfois fondés en fait, ni par des dénonciations exagérées de la bigoterie législative ou exécutive, ni par des menaces contre tel ou tel parti politique; en un mot, ce ne sera pas en nous ridiculisant aux yeux de l'opinion publique que nous formerons et gagnerons les gens à notre cause. Non, ce n'est pas ainsi que la Fédération entend résoudre ces délicats problèmes.

Pour la législation nationale, et pour traiter avec ceux qui sont constitués en autorité, la Fédération nomme un comité dit de législation. La raison d'être de ce comité, qui agit avec un bureau exécutif et un conseil, est d'étudier de près et de surveiller l'action législative et exécutive qui concerne les intérêts catholiques avec le dessein bien arrêté de faire rejeter les mesures hostiles. Le travail de ce comité, qu'il soit nommé par la Fédération nationale ou par un conseil de Comté ou d'Etat, est entouré de tant de sauvegardes que le conservateur le plus raisonnable peut mettre de côté toute crainte d'indiscrétion; il n'est pas tellement enchaîné qu'il puisse empêcher de rencontrer pleinement l'attente des combattifs prudents. Le travail de la Fédération cristallise ainsi son travail dans une organisation complète, disciplinée: *on le sent plutôt qu'on ne le proclame!* Un corps organisé avec un million ou plus de membres n'a pas besoin de faire beaucoup de bruit et de réclames. Sans qu'on le crie sur les toits, son existence seule proclame et établit son influence.

Compatriotes, mes frères, unissons-nous! Le *Collier* rappelait l'autre jour que les Canadiens français ont plusieurs fois

(5) *The Light of the Cross*, p. 727.

voté la Fédération, et proclamé "avec force considérants que l'union des forces est la seule condition du salut". Allons plus loin aujourd'hui. Une constitution fédérative de nos sociétés vient d'être adoptée. Que toutes nos sociétés catholiques acadiennes et canadiennes-françaises y donnent leur adhésion ! Et que bientôt nous ayons un effectif de trois ou quatre cent mille membres marchant la main dans la main pour la défense de nos droits les plus chers ! L'apostolat laïque s'impose à l'heure actuelle ; voici un organisme tout formé pour répondre aux désirs des coeurs généreux, qui veulent se dévouer au bien public. Il pourra plus tard élargir ses cadres. Tel qu'il est, il peut apporter sa part de bien-être à cette pauvre humanité qu'Ozanam comparait, en 1837, au voyageur dont parle l'Évangile.

Tandis qu'elle (l'humanité) poursuivait sa route — écrit-il — dans les chemins que le Christ lui a tracés, elle a été assaillie par des ravisseurs, par des larrons de la pensée, par des hommes méchants qui lui ont ravi ce qu'elle possédait : le trésor de la foi et de l'amour, et qui l'ont laissée nue et gémissante, couchée au bord du sentier. Les prêtres et les lévites ont passé, et, cette fois, comme ils étaient des prêtres et des lévites véritables, ils se sont approchés de cet être souffrant, et ils ont voulu le guérir. Mais dans son délire, celui-ci les a méconnus et repoussés. A notre tour, faibles Samaritains, profanes et gens de peu de foi que nous sommes, osons cependant aborder ce grand malade. Peut-être ne s'effrayera-t-il point de nous ; essayons de sonder ses plaies et d'y verser de l'huile ; faisons retentir à son oreille des paroles de consolation et de paix ; et puis, quand ses yeux se seront dessillés, nous le remettrons entre les mains de ceux que Dieu a constitués les gardiens et les médecins des âmes, qui sont aussi, en quelque sorte, nos hôteliers dans le pèlerinage d'ici-bas, puisqu'ils donnent à nos esprits errants et affamés la parole sainte pour nourriture et l'espérance d'un monde meilleur pour abri. Voilà ce qui nous est propre, voilà la vocation sublime que la Providence nous a faite.

C'est un immense espoir ! Mais de même qu'au printemps le jardinier, en face de ses arbres couverts de frais pétales, redoute les gelées meurtrières qui frapperaient le fruit dans sa fleur, ainsi les initiateurs du mouvement craignent un peu que le froid de l'inconstance ou de l'apathie ne vienne s'attaquer à leur oeuvre en fleurs et ne l'empêche de produire les fruits qu'ils en espèrent et que l'ennemi redoute. Les divisions de

partis, les querelles de personnes sont toujours à craindre. Rappelons-nous que dans notre immense groupement de catholiques de langue française, nous devons tous avoir les yeux fixés sur le même phare: celui qui brille des hauteurs du Vatican sur le monde entier. Acceptons la direction du chef suprême de l'Eglise, et que notre soumission ne soit ni timide, ni passive, mais joyeuse, généreuse et active!

Philippe Perrier.

Pages d'Histoire

(suite)

v

A la cour de France.—Nouveau décret concernant le Canada.—Louis d'Ailleboust gouverneur.—Il prête serment entre les mains du jeune roi.— Deux documents inédits.—Louis d'Ailleboust général de la flotte en destination de la Nouvelle-France.—Arrivée du nouveau gouverneur à Québec.—Départ du chevalier de Montmagny.

La carrière politique de M. d'Ailleboust commence avec ce voyage de 1647, qu'il fit avec M. des Châtelets. La supplique que les délégués présentèrent à la cour tendait à établir, sans le dire expressément, que l'inertie des représentants de la Compagnie de la Nouvelle-France (ou Compagnie des Cent-Associés) était de nature à rendre inutiles toutes les généreuses initiatives des fondateurs de la colonie. "L'intention de Sa Majesté et des rois ses prédécesseurs, y est-il dit, était d'accroître les colonies et de peupler le Canada de Français catholiques, afin de disposer plus facilement, par leurs exemples, les sauvages à la religion chrétienne et à une vie civile, comme aussi de tirer de ces terres quelque commerce avantageux et utile. Néanmoins, au lieu de cela, le pays se dépeuple et le commerce y dépérit, tant par défaut de police que par les grandes dettes qu'on y contracte pour subvenir aux dépenses nécessaires, comme aussi par l'inobservation de plusieurs articles de l'Edit d'établissement de la Compagnie de la Nouvelle-France, et même par l'inexécution de l'arrêt du dernier règlement de mars 1647; mais principalement à cause des incursions des Iro-

quois, ennemis communs de tout le pays, qui pillent et ravagent les habitations françaises et sauvages, par eau et par terre, sans qu'on se mette en devoir d'y remédier. Afin donc qu'il soit pourvu par Sa Majesté à ces maux, les sieurs d'Ailleboust et des Châtelets, députés des habitants de la Nouvelle-France, supplient qu'en interprétant et modifiant le règlement dernier, il lui plaise de leur accorder les articles énumérés dans leur requête" (1).

Tous les articles ainsi énoncés furent étudiés par le conseil du jeune roi (Louis XIV) en présence de la reine régente (Anne d'Autriche), puis définitivement approuvés, avec ou sans modifications.

En conséquence, Sa Majesté ordonna :

Que, désormais, le terme d'office du gouverneur et lieutenant-général de la Nouvelle-France ne dépasserait pas trois années, — un deuxième terme pouvant cependant être accordé;

Que le conseil de la colonie serait composé de cinq membres, au lieu de trois seulement: le gouverneur, le plus haut supérieur ecclésiastique, l'ancien gouverneur de la colonie et deux habitants du pays (2), élus de trois ans en trois ans, (et, en outre, des gouverneurs particuliers de Montréal et des Trois-Rivières lorsqu'ils se trouveraient à Québec), — le conseil immédiatement formé devant être composé de M. Louis d'Ailleboust, du Père Jérôme Lalemant (3) et de MM. Chavigny, Godefroy et Giffard;

Que le traitement du gouverneur-général, pour subvenir à ses dépenses et aux frais d'entretien d'une garde personnelle d'au moins douze soldats, serait de 10,000 livres, avec douze tonneaux de fret;

Que le traitement du gouverneur particulier de Montréal, pour subvenir à ses dépenses et aux frais d'entretien d'une

(1) Archives de la Marine, à Paris. Registres des arrêts du Conseil.

(2) Ou trois habitants du pays si l'ancien gouverneur n'était plus à Québec.

(3) Quatre Pères Jésuites furent successivement membres de "l'ancien conseil": les PP. Jérôme Lalemant, Paul Ragueneau, François-Joseph Le Mercier et Jean de Quen.

garde personnelle de six soldats, serait de 3,000 livres, avec six tonneaux de fret;

Que le traitement du gouverneur particulier des Trois-Rivières serait identique à celui de Montréal, avec les mêmes avantages et obligations;

Que les 19,000 livres supprimées par cet arrêt, et prises sur les appointements assignés par l'arrêt antérieur du 27 mars 1647, seraient employées à former sans délai un *camp volant* de quarante soldats, bien armés et équipés, tirés des garnisons existantes ou levés au plus tôt. Ce camp volant serait placé sous le commandement d'un officier nommé par le gouverneur-général; il garderait les passages, par eau et par terre, où pourrait paraître l'ennemi; l'hiver il serait cantonné dans les garnisons, pour, de là, au besoin, battre la campagne et courir vers les points les plus menacés du pays.

Les règlements non modifiés de l'arrêt de 1647 étaient maintenus et confirmés.

Telles étaient les principales dispositions de cet arrêt portant la date du 5 mars 1648,—dispositions que M. d'Ailleboust, nommé gouverneur-général du Canada pour un terme de trois années, était chargé de faire exécuter.

La Compagnie des Cent-Associés, — la "Grande Compagnie", comme on disait alors, pour la distinguer de la Compagnie de Montréal et de la Compagnie dite des Habitants, — avait recommandé cette nomination de M. d'Ailleboust, estimant sans doute que, plus que tout autre, il avait intérêt à faire disparaître les griefs qu'il avait lui-même signalés.

Les provisions de gouverneur-général données à M. d'Ailleboust par le roi de France ne se trouvent pas dans les volumes intitulés *Edits et Ordonnances* publiés par le gouvernement du Canada. Nous avons eu la bonne fortune de trouver cette pièce importante dans les archives si précieuses de l'Hôtel-Dieu de Québec, ainsi qu'une pièce y relative émanée de la Compagnie de la Nouvelle-France (1). Nous citons ici ces

(1) Nous devons exprimer ici notre reconnaissance aux dames religieuses de l'Hôtel-Dieu qui ont mis leurs archives historiques à notre disposition avec tant de bienveillance et de générosité. Nous remercions aussi une dame séculière, pensionnaire permanente de la communauté, qui a bien voulu nous faire bénéficier de son talent de paléographe avec la plus aimable complaisance.

deux documents, que nous croyons être inédits, et qui sont intéressants à un haut degré.

Voici le texte de la commission de M. d'Ailleboust :

LOUIS, par la Grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre, A tous ceux que ces présentes Lettres verront, Salut :

Etant nécessaire pour le bien de notre service, de pourvoir d'un Gouverneur notre Lieutenant Général dans toute l'étendue du fleuve Saint-Laurent, au lieu et place du Sieur Chevalier de Montmagny, dont le temps, qui ne doit être que de trois ans, ordonné par nos Règlements pour le dit pays, est expiré, SAVOIR FAISONS :

Que, pour l'entière confiance que nous avons de la personne de Notre cher et bien Aimé Louis Dailleboust, Ecuyer, et de ses sûrs suffisance, loyauté, prudhommie, vigilance, zèle, soins et industrie, courage, valeur, et sage conduite au fait des armes, Icelui pour ces causes et autres à ce Nous mouvant, par l'avis de la Reine régente notre très honorée Dame et Mère, et de notre certaine science, pleine puissance et autorité royale, Avons commis, ordonné et établi, commettons, ordonnons et établissons par ces présentes, et lui avons baillé et baillons la dite Charge de Gouverneur notre Lieutenant Général dans toute l'étendue du fleuve Saint-Laurent, en la Nouvelle-France, Iles et terres adjacentes, de part et d'autre du dit fleuve, et autres rivières qui se déchargent en icelui jusques à son embouchure, à prendre dix lieues près de Miscou, du côté du Sud, et du côté du Nord, autant que s'étendent les terres du dit pays, qu'avait, tenait, et exerçait le dit Sieur Chevalier de Montmagny, pour trois ans seulement, qui commenceront du jour que le dit Sieur Dailleboust arrivera à Québec; Auquel nous donnons plein pouvoir, puissance, autorité, commission et mandement spécial de commander dorénavant tant aux gens de guerre qui sont et pourront être ci-après en quelqu'endroit que ce soit du dit pays, qu'à tous nos officiers, ministres et sujets d'icelui; juger de tous les différends qui pourront naître entre eux, faire punir les délinquants et même exécuter à mort si le cas y échet,—le tout souverainement et sans appel; Leur ordonner tout ce qu'il verra et connaîtra être nécessaire pour notre service et le bien de nos affaires, à la garde et conservation du dit pays en notre obéissance, et ce aux mêmes droits, honneurs et prérogatives que les précédents Gouverneurs pendant les dites trois années. SY donnons en Mandement, à tous Capitaines et Officiers du dit pays qu'ils aient à lui obéir et faire obéir par tous nos sujets ès choses susdites, circonstances et dépendances, tout ainsi qu'à notre dite personne, sans y contrevenir en aucune manière, Car tel est notre plaisir.

Donné à Paris, le deuxième jour de mars, l'an de grâce mil six cent quarante-huit, et de notre règne le cinquième.

(Signé) LOUIS.

Et sur le repli: "Par le Roi, la Reine régente, sa mère, présente, DE LOMERNE," et scellé du grand sceau de cire jaune à double queue, et à côté est écrit: "Aujourd'hui, douzième mars mil six cent quarante-huit, le Sieur Dailleboust dénommé au blanc des présentes, a fait et prêté le Serment entre les mains du Roi, La Reine régente sa mère présente, qu'il était tenu faire à cause de la charge de Gouverneur et Lieutenant Général en toute l'étendue du fleuve Saint-Laurent, en la Nouvelle-France, dont Sa Majesté l'a pourvu, moi son Conseiller Secrétaire d'Etat et de ses Commandements présent."

(Signé) DE LOMERNE.

Collationné à l'original par moi Conseiller Secrétaire du Roi et de ses finances.

LECOQ.

Ainsi la commission de M. d'Ailleboust fut datée du 2 mars 1648, et le nouveau gouverneur prêta son serment d'office entre les mains du roi lui-même — la reine régente présente — le 12 du même mois.

Louis XIV avait alors neuf ans et demi; la reine régente en avait quarante-six.

Les associés de la Compagnie de la Nouvelle-France avaient recommandé cette nomination de M. d'Ailleboust, par l'intermédiaire du "grand maître, chef et surintendant général de la Navigation", en conformité de leur charte;⁽¹⁾ mais on omit de faire mention de telle recommandation dans le document que nous venons de citer. La Compagnie n'apprit cette omission que l'année suivante, et, afin que ce précédent ne mît pas ses prérogatives en danger pour l'avenir, elle s'empessa d'émettre une protestation respectueuse qui, en même temps qu'elle revendiquait les droits à elle conférés par le cardinal de Richelieu, établissait, en définitive, que M. d'Ailleboust était, dans la colonie, non-seulement le lieutenant-général du roi, mais aussi le représentant officiel de la Compagnie de la Nouvelle-France.

Voici le texte de cette protestation. Il faut, en la lisant, se

(1) Les associés avaient présenté une liste de trois noms, parmi lesquels se trouvait celui de M. d'Ailleboust, qui fut agréé par le "Grand Maître", et soumis au Roi.—Voir article XI de l'Acte d'établissement de la Compagnie des Cent-Associés (1627).

rappeler que l'heure de l'épanouissement littéraire qui marqua le siècle de Louis XIV, et dont l'influence devait se faire sentir jusque dans la rédaction des actes administratifs, n'était pas encore sonnée.

LA COMPAGNIE DE LA NOUVELLE-FRANCE, qui a vu les Lettres de provisions de Monsieur Dailleboust de la Charge de Gouverneur et Lieutenant Général pour le Roi dans toute l'étendue du fleuve Saint-Laurent, Iles et terres adjacentes en la Nouvelle-France, les dites lettres nouvellement venues à sa connaissance, quoiqu'expédiées dès le mois de mai de l'année dernière, mil six cent quarante huit, A déclaré et déclare que les dites provisions ne sont suivant les articles et édits de l'établissement de la dite Compagnie, ni conformes à celles qui ont été ci-devant données aux prédécesseurs du dit sieur Dailleboust de la même charge, d'autant qu'aucunes n'ont été ci-devant accordées que sur la nomination et présentation des trois que la dite Compagnie est en possession de nommer à Mons. le Grand Mtre Chef et Surintendant de la Navigation et Commodore de France, Pour être par lui choisi et présenté au Roi Celui qui doit être pourvu, Lequel droit de nomination la dite Compagnie a exercé encore à cette fois, en ayant nommé trois dont le dit sieur Dailleboust était l'un. Il a été choisi par la Reine Régente, mère du Roi, et pourvu par le Roi de la dite charge sans faire mention de ces nomination et présentation. C'est pourquoi la dite Compagnie proteste que telle omission de clause (et d'une autre clause encore qui a dû y être apposée par laquelle il est mandé à celui pourvu de la dite charge de Gouverneur de tenir la main à l'exécution de l'édit portant l'établissement de la dite Compagnie et au traité fait entre la dite Compagnie et les Habitants de la Nouvelle-France), ne lui puisse nuire ni préjudicier et de demander que telles provisions soient réformées lorsqu'elles s'expédieront de trois ans en trois ans, suivant le règlement, et les dites clauses y apposées. Pour et de laquelle protestation ci-dessus elle a fait dresser le présent acte et icelui inscrit et Registré, Priant le dit sieur Dailleboust de le faire pareillement registrer au greffe de la Nouvelle-France, le tout pour la conservation des droits de la dite Compagnie, qui déclare que, pourtant, elle ne laissera d'agir avec le dit sieur Dailleboust en la dite qualité de Gouverneur et Lieutenant-Général pour le Roi en la Nouvelle-France, et de s'adresser à lui pour la manutention des droits de la dite Compagnie sur les lieux, et de recommander à ses officiers et à tous habitants du dit pays de lui rendre le respect et l'obéissance qui lui sont dus.

Fait en l'Assemblée des Intendant et Directeurs de la Compagnie de la Nouvelle-France en Leur Bureau à Paris, le vingt-deuxième jour de mars mil six cent quarante-neuf.

Extrait des délibérations de la Compagnie de la Nouvelle-France par moi secrétaire de la dite Compagnie.

Reprenons maintenant notre récit.

Par exception, M. d'Ailleboust fut nommé général de la flotte qui devait partir de La Rochelle pour Québec vers la fin du mois de mai (1648).

M. Pierre LeGardeur de Repentigny, l'amiral ordinairement chargé de commander les navires faisant le service entre l'ancienne et la nouvelle France, fut relevé temporairement de ses fonctions. Il prit passage sur le vaisseau de la Compagnie appelé *Le Cardinal*, afin de pouvoir reprendre le commandement au retour. Parmi les passagers se trouvaient le P. Vimont et trois religieuses hospitalières en destination de Québec. Une sorte d'épidémie se déclara à bord peu après le départ. Il y eut pendant le voyage beaucoup de maladie et quelques décès. M. de Repentigny fut une des victimes de l'étrange fléau, et mourut le douzième jour de la traversée. Le P. Vimont resta auprès de lui jusqu'à son dernier soupir, et il s'éteignit doucement dans des sentiments admirables de soumission à la volonté divine (1).

Le navire *Le Cardinal* arriva à Québec le 19 août 1648; il était parti de La Rochelle le 31 mai.

Le vaisseau qui portait M. d'Ailleboust entra dans la rade de Québec le lendemain, 20 août, — un jeudi.

Voici en quels termes habilement mesurés le P. Jérôme Lalemant raconte l'arrivée du nouveau lieutenant-royal et sa réception par son prédécesseur :

“Il fait beau voir deux personnes de mérite et de vertu dans un combat de déférence, lors principalement qu'une d'icelles met bas les intérêts qui la porteraient à s'en dispenser s'il ne fortifiait son courage par quelque pensée plus haute et plus relevée que celles du commun. Sitôt que Monsieur le chevalier de Montmagny eut connaissance des volontés du roi et de la reine, et qu'il eut appris, par l'arrivée des vaisseaux, que Leurs

(1) Le Père Lalemant, après avoir raconté cette mort “précieuse devant Dieu,” ajoute: “La Mère Catherine de Saint-Augustin fut jusques aux portes de la mort, ou plutôt jusques aux portes du paradis.” Les deux autres hospitalières étaient la Mère Anne de l'Assomption et la Mère Jeanne de Sainte-Agnès.

Majestés avaient pourvu Monsieur d'Ailleboust du gouvernement du pays en toute l'étendue du fleuve Saint-Laurent, non seulement il reçut cet ordre avec honneur et respect, mais de plus il fit paraître une généreuse magnanimité, faisant disposer avec appareil toutes les choses nécessaires pour la réception du nouveau gouverneur, qui fut ensuite reçu par tous les ordres du pays, qui le complimentèrent, et les sauvages même voulurent être de la partie, lui faisant une petite harangue par la bouche d'un religieux de notre Compagnie, qui les conduisait. Si l'un emporte nos regrets et nous laisse une mémoire éternelle de sa prudence et de sa sagesse, l'autre, dont la vertu est déjà connue en ce nouveau monde, nous donne je ne dirai pas seulement une espérance, mais comme une assurance que les fruits déjà bien avancés mûriront, et que le royaume de Dieu continuera de s'étendre et de s'amplifier dans ces contrées. Il (M. d'Ailleboust) n'omit rien pour rendre le réciproque à son prédécesseur, ne pouvant trouver assez d'honneur pour reconnaître le mérite et la vertu de ce brave chevalier."

M. de Montmagny partit pour la France vers le 23 septembre et prit le commandement de la flotte ⁽¹⁾. Le nom de l'illustre successeur immédiat de Champlain est un des noms les plus respectés de notre histoire nationale. Les contemporains de M. de Montmagny sont unanimes à louer sa piété, son courage, la droiture de son esprit, la noblesse et l'élévation de son caractère.

(à continuer)

Ernest Gagnon.

(1) L'Ordre de Malte envoya M. de Montmagny aux Petites-Antilles, à Saint-Christophe, vers 1651, pour y remplir une charge de confiance. Il y mourut peu de temps après, et fut enterré dans l'église de Basse-Terre, capitale de Saint-Christophe.—Voir la *Nouvelle-France* du mois d'octobre 1908, article du Père Alexis, O.M.C.

Un Poisson Géophage ou le Mangeur de Terre

Je vous présente aujourd'hui un des êtres les plus étranges de la création : le *comata* des fleuves de la Guyane, un géophage ou mangeur de terre de la plus singulière espèce.

Ce poisson bizarre est d'abord très remarquable par la conformation de sa bouche excentrique qui a la forme d'un véritable suçoir. Cette bouche, d'un aspect stupéfiant, semble être assez extraordinaire pour ranger le *comata* parmi les poissons fantastiques !

Et que fait le *comata* de cette bouche étonnante ? Au moyen de cet organe forain apocalyptique il aspire avec délice la boue visqueuse et gluante qui recouvre les rochers ! Il s'en gave, il s'en délecte et ne peut s'en rassasier. Sa passion pour la boue est tellement absorbante que l'on capture sans difficulté ce singulier convive, abîmé qu'il est dans les voluptés gloutonnes de son invraisemblable festin.

Lorsqu'on ouvre les entrailles du *comata*, on les trouve remplies de boue. La boue, c'est l'idéal gastronomique de ce gourmet bizarre ! Tous les goûts sont dans la nature, je le veux bien ; mais la prédilection du *comata* s'expliquerait assez difficilement si la terre dont il se gorge ne contenait en abondance des animaux microscopiques dont ce poisson doit être friand. C'est donc l'insecte qui fait passer le limon ! La boue n'est que la sauce, mais une sauce qui, bien que terriblement épaisse et lourde, n'a point l'air de déplaire à notre géophage.

C'est encore dans le monde des eaux, non plus sur le bord des fleuves mais sur le rivage des mers, qu'apparaissait deux êtres aussi bien singuliers : le mangeur de pierre et le mangeur de bois, la *pholade* et le *taret*. Quant aux sympathies culinaires du *comata*, il serait peut-être injuste de les lui reprocher trop haut lorsque des milliers d'hommes—qui ne sont pas il est vrai la

fine fleur de la civilisation ni la crème du progrès—croquent avec délice, en Asie, en Afrique, en Amérique, de petits bonhommes en terre comestible, comme vous avaleriez, messieurs, un fruit ou un bonbon.

Village-des-Aulnaies,

Luc Dupuis.

L'Avenir du Canada Français (1)



DANS la préface de son histoire des *Origines de la France Contemporaine*, Taine raconte que lorsqu'il eut atteint l'âge de vingt et un ans, il ne voulut pas exercer son droit de suffrage, donner un vote qui aurait pu avoir une influence décisive sur les destinées de sa patrie, sans connaître d'abord l'état de la France, ses idées, ses moeurs, ses opinions et.... son avenir. A nous qui, sans doute, ne sommes pas des Taine, mais qui avons le désir de voter en connaissance de cause et l'ambition d'exercer une influence aussi intelligente et aussi efficace que possible dans notre milieu immédiat; à nous dont l'avenir national offre dans un cadre plus restreint un problème tout aussi obscur et tout aussi troublant que l'avenir de la France n'en a jamais présenté, puisque c'est notre existence même qui est en jeu; à nous donc, à nous surtout, il importe de savoir ce que cet avenir nous réserve, ce que nous devons en craindre, ce que nous avons le droit d'en attendre, et vers quelle voie nous avons le devoir de l'orienter.

S'il est vrai, comme l'a dit Ferdinand Brunetière, qu'en histoire le présent n'est, ou dans tous les cas ne devrait être, que la préparation de l'avenir, il faut de toute nécessité si nous ne

(1) *Note de la Rédaction.*—L'Eglise a toujours respecté les pouvoirs établis. Elle n'a jamais pratiqué ni recommandé de politique anticonstitutionnelle. L'Eglise ne peut reconnaître et conseiller, comme terrain politique, que le terrain constitutionnel. Aucune autre attitude politique ne peut se flatter d'obtenir son approbation, ni même son aveu. Le jeune auteur de l'article que nous publions ici, n'entend nullement conseiller une conduite qui serait en opposition avec la doctrine traditionnelle de l'Eglise catholique sur ce point. Ce qu'il étudie est une question de fait, ouverte à des appréciations et à des conclusions diverses.

voulons pas perdre notre temps et gaspiller nos énergies en travaillant à la conservation d'un état de chose qui ne doit pas durer, ou à la lente et pénible élaboration d'une constitution destinée à crouler, il faut de toute nécessité, dis-je, que nous ayions la perception aussi claire et aussi nette que possible du but à atteindre.

Chercher quel est ce but, en quel sens nous devons évoluer si nous voulons rester fidèles à notre histoire et à nos traditions, tel est l'objet de cette étude.

I

D'abord, et afin de mettre toutes les consciences à l'aise, voyons si nous pouvons, sans manquer à la loyauté que nous devons à l'Angleterre, chercher en-dehors d'elle une solution à l'inquiétant problème de nos destinées nationales.

Et, comme ici, tout autre témoignage pourrait paraître suspect, je laisserai parler quelques hommes d'Etat anglais dont il serait puéride de mettre en doute la haute intelligence et la parfaité loyauté.

Voici ce que disait, dans un grand discours prononcé devant la Chambre des Communes d'Angleterre, en 1865, le premier ministre d'alors, Lord Palmerston: "Si les provinces canadiennes se sentaient assez fortes pour vivre d'une vie autonome, et si elles ne désiraient plus conserver les liens qui les attachent à nous, nous leur dirions: *Que Dieu vous conduise et vous donne la force de vous maintenir comme nation*".

Lord John Russell, le successeur de Lord Palmerston, ne pensait pas autrement. Il écrivait quelques années plus tard, à la page 200 de son livre *Souvenirs et Conseils (Recollections and Suggestions)*: "Il n'est guère nécessaire de dire que lorsque la majorité, dans une de nos colonies, déclarera par ses représentants qu'elle désire se séparer de nous, il ne faudra, en aucune façon, tenter de la retenir. Les fautes commises par George Grenville, Charles Townsend et Lord North ne pourront jamais se répéter".

Enfin, il y a quelques mois à peine, parlant devant le *Canadian Club* de Montréal, Lord Milner, homme politique éminent

et bien connu pour ses opinions impérialistes, déclarait que "d'ici cinquante ans, le Canada devra choisir entre l'indépendance et l'impérialisme, et que, s'il veut se séparer de l'Angleterre, aucune influence extérieure ne cherchera à l'en empêcher".

Après de telles déclarations, faites par de tels hommes, il est permis de conclure que l'Angleterre ne s'opposerait pas à une déclaration d'indépendance de notre part; que, dans tous les cas, et c'est tout ce que je voulais prouver, nous pouvons en toute sécurité de conscience orienter nos destinées nationales au meilleur des intérêts de notre pays, sans nous embarrasser d'aucun scrupule de loyauté.

Et c'est heureux, car l'état colonial, même avec la large autonomie dont nous jouissons, ne peut pas être considéré comme un état définitif. Pas plus que les individus, les peuples, surtout les peuples civilisés, ne naissent pour vivre éternellement en tutelle, "et l'affranchissement des colonies est un événement que l'histoire nous montre comme inévitable" (1).

Turgot écrivait déjà en 1750: "Les colonies sont comme les fruits mûrs qui ne tiennent à l'arbre que jusqu'à leur maturité; devenues suffisantes à elles-mêmes, elles font ce que fit Carthage, ce que fera l'Amérique". Nos orateurs et nos journalistes ont pas mal abusé, surtout en ces dernières années, de la comparaison des fruits mûrs. Mais cela ne lui a rien enlevé de sa justesse et je crois qu'en 1750 elle était originale. Au surplus, et c'est là tout ce qui importe, la prophétie de Turgot s'est réalisée pour presque toute l'Amérique du Nord, et il serait difficile d'expliquer pourquoi elle ne se réaliserait pas pour le Canada.

Les considérations qui précèdent sont générales et peuvent s'appliquer à toutes les colonies. Examinons maintenant les causes particulières à notre pays, dont la réunion ou l'aggravation devra faire éclater un jour ou l'autre, et peut-être plus tôt que nous ne le pensons, le lien colonial.

Il y a l'immigration d'abord. D'un pays qui est déjà, suivant

(1) Ch. Tailly des Taurines.

l'expression de M. Henri Bourassa, "une absurdité géographique" on est en train de faire une absurdité politique. Près d'un million d'immigrants, ramassés pour la plupart dans les bas-fonds des grandes villes européennes, ont été depuis dix ans transportés dans l'Ouest canadien. D'ici à cinq ans, si la même politique se continue, et rien n'indique clairement qu'elle doive être abandonnée, un autre million d'étrangers aura envahi notre pays.

Inutile de dire que la mentalité de ces nouveaux venus, que leurs aspirations et leurs idéals diffèrent radicalement de la mentalité, des aspirations et des idéals des habitants de ce pays.

De plus, les immigrants qui nous viennent d'Europe quittent leur pays pour fuir quelquefois la persécution, presque toujours la pauvreté et la misère; de sorte que, même quand c'est le sang anglais le plus pur qui coule dans leurs veines, ces recrues n'ont rien qui les attache bien fortement à la patrie qu'ils ont quittée. Dans les moments de crise, il ne faudrait pas que l'Angleterre comptât trop sur leur loyauté.

Mais là n'est pas encore le plus grand danger. Le nombre des immigrants qui nous viennent des Etats-Unis va toujours en augmentant, au point que l'immigration américaine a pris, en ces dernières années, les proportions d'un véritable envahissement, ou si vous l'aimez mieux, d'une annexion par anticipation. De 1903 à 1907 inclusivement, 270,000 Américains ont traversé nos frontières et se sont établis au Canada; et on dit qu'au cours de la présente année seulement, il nous en viendra près de 100,000.

Ce mouvement ressemble beaucoup à celui qui précéda l'annexion du Texas, et dont l'histoire est racontée en détail par M. H. Lee Child dans un livre intitulé en style biblique *The taking of Naboth's Vineyard*.

Un autre historien américain, M. D. B. Edwards, parle quelque part dans son histoire du Texas "d'individus qui vont demander des concessions à un gouvernement, bien décidés à faire passer s'il est possible *pugnis et calcibus* les terrains qui leur sont concédés, sous l'autorité d'un autre gouvernement". Je ne crois pas me tromper en affirmant que les Américains, à qui

l'on donne gratuitement des "homesteads", ont les mêmes intentions qu'avaient les colons américains qui s'établirent au Texas avant l'annexion.

Il ne faudrait pas croire, en effet, que du moment qu'il a franchi nos frontières, l'immigrant américain s'attache si passionnément à notre pays qu'il en vient à oublier la grande république, notre voisine; loin de là, il conserve pour le drapeau étoilé un amour tellement bruyant, tellement débordant que les loyalistes de l'Ouest s'en sont alarmés. Il paraît évident aussi que l'*Union Jack* était plutôt négligé par une bonne partie de la population manitobaine par exemple, puisque la Législature de cette province a cru devoir adopter une loi pour en rendre l'usage obligatoire.

Dans cette revue des principales causes qui devront tôt ou tard nous séparer de l'Angleterre, il ne faut pas oublier non plus de mentionner le prodigieux pouvoir d'assimilation des Américains. Si ce pouvoir n'a pas été exagéré, les quelques centaines de mille Américains établis dans l'Ouest, et auxquels plusieurs milliers de leurs compatriotes viennent s'ajouter chaque année, constituent un danger permanent pour la suprématie de l'Angleterre, par l'influence considérable qu'ils doivent nécessairement exercer sur les éléments ignorants et par conséquent malléables venus d'Europe, et même sur la vieille population relativement peu nombreuse de ce pays.

Dans cet ordre d'idées, il reste encore à noter les tendances séparatistes qui se sont déjà vigoureusement manifestées au sein de la population canadienne elle-même. Ce serait de la naïveté de conclure que ces tendances n'existent plus parce que depuis quelques années on n'en n'entend pas parler.

Or, pour réagir contre ces causes multiples qui chaque jour nous éloignent d'elle de plus en plus et pour nous retenir sous son sceptre, l'Angleterre paraît n'avoir qu'une chose à nous offrir: la fédération impériale. Et cette fédération impériale qui exigerait non seulement de la part des colonies, mais encore de la mère-patrie elle-même, le sacrifice d'intérêts divers et considérables, impossibles à concilier, est un rêve qui a heureusement, entre autres défauts, celui d'être irréalisable.

La séparation est donc inévitable. Mais le jour où elle s'ac-

complira sera pour nous l'un des plus dangereux et des plus critiques de notre histoire, car nous aurons à choisir entre diverses formes de gouvernement qui s'offriront à nous ou que l'on voudra nous imposer; et de la décision que nous prendrons alors dépendra, dans une large mesure, notre survivance ou notre disparition comme peuple. Ces formes de gouvernement entre lesquelles nous aurons à faire un choix ne sont pas nombreuses, nous les connaissons d'avance; et nous pouvons dès maintenant nous rendre compte assez exactement et des avantages et des dangers inhérents à chacune d'elles.

II

Mais avant d'aller plus loin, et en manière de préparation et d'explication à ce qui reste à dire, jetons un regard en arrière. Il y a quarante ans, nous avons fait avec la majorité anglaise de ce pays un contrat que pour notre part nous avons scrupuleusement respecté, cependant que nos cocontractants ne manquaient presque pas une occasion d'en violer les clauses les plus essentielles.

L'article 93 de l'acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, contient entre autres choses, ce qui suit: "Dans chaque province, la législature pourra exclusivement décréter des lois relatives à l'éducation" — mais "rien dans ces lois ne devra préjudicier à aucun droit ou privilège conféré lors de l'union par la loi à aucune classe particulière de personnes, relativement aux écoles séparées".

Cette restriction apportée au pouvoir législatif des provinces en matière d'éducation, avait pour but de protéger les minorités contre l'intolérance des majorités, et devait assurer à nos compatriotes d'Ontario, du Nouveau-Brunswick, du Manitoba et des Territoires du Nord-Ouest, la permanence de leur système d'écoles séparées.

Quand le Manitoba fut admis dans la Confédération, en 1870, l'article 23 de l'acte du Manitoba se lisait comme suit: "L'usage de la langue anglaise et de la langue française sera facultatif dans les débats des Chambres de la législature, mais dans la

rédaction des archives, procès-verbaux et journaux de ces chambres, l'usage de ces deux langues sera obligatoire. Et dans toute plaidoirie ou pièce de procédure devant les tribunaux, il pourra être également fait usage de ces deux langues. Les actes de la législature seront imprimés et publiés dans ces deux langues".

Une clause de l'acte d'union des Territoires du Nord-Ouest reconnaissait aussi le français, tout comme l'anglais, langue officielle de ces Territoires.

Or, en 1890, vingt ans à peine après son entrée dans la Confédération, la province du Manitoba abolissait à la fois et l'usage officiel de la langue française et les écoles séparées. Vers le même temps un Canadien français, l'honorable Joseph Royal, signait la trop fameuse ordonnance de Régina qui abolissait le français comme langue officielle dans les Territoires du Nord-Ouest, dont il était le lieutenant-gouverneur.

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick avait d'ailleurs battu la voie; en effet, dès 1871, quatre ans seulement après la Confédération, les écoles séparées avaient vécu dans cette province. En 1906 enfin, le gouvernement fédéral créait deux nouvelles provinces dans les Territoires du Nord-Ouest et leur donnait une Constitution qui privait presque complètement nos compatriotes de là-bas de leurs écoles séparées. Dans l'Ontario, on n'a pas encore aboli les textes de loi qui garantissent aux Canadiens français de cette province leur droit à des écoles séparées; mais ceux qui ont lu ce qui s'écrit à ce sujet depuis quelques mois, dans la *Patrie* et dans l'*Action Sociale*, savent que dans la pratique on a entouré l'exercice de ce droit de tant de restrictions qu'il est devenu presque illusoire.

Ajoutons que la langue française à Ottawa, encore qu'elle soit reconnue comme langue officielle, est de plus en plus négligée. Nos représentants au parlement fédéral ne forment plus que le quart à peine de la députation, et grâce à l'immigration qui nous déborde, notre influence dans les affaires fédérales devient de plus en plus faible. Déjà, en 1896, M. Ludovic Brunet, dans une consciencieuse étude intitulée *La Province du Canada*, pouvait écrire, sans que sa prédiction parut ridicule ou invraisemblable, qu'un jour viendrait où un député anglais

se lèvera de son siège pour demander l'abolition de la langue française et l'obtiendra.

Voilà quelles ont été pour nous, au point de vue national, les conséquences de la Confédération. En présence de ces faits incontestables, une conclusion s'impose, c'est qu'il serait souverainement imprudent pour nous de conclure un pacte perpétuel, de nous ériger en République libre, en union avec une majorité sans cesse grandissante et qui nous a déjà donné tant de preuves de son intolérance et de son injustice.

L'annexion des Etats-Unis nous offrirait encore moins de sécurité et de garanties. Et d'abord elle présenterait les mêmes dangers considérablement aggravés. En effet, quelle importance pourrait avoir un peu plus de 3 millions de Canadiens français au milieu d'une population anglaise ou anglicisée de plus de 90 millions d'âmes? Et puis, comme le disait dans un éloquent discours prononcé au parc Sohmer, le 29 novembre 1892, feu l'avocat J.-T. Cardinal: "Où est la clause de la constitution américaine qui reconnaisse l'usage officiel du français au Congrès de Washington? Où est donc, aux Etats-Unis, la loi qui reconnaisse les écoles séparées?" Et si cette clause, si cette loi n'existe pas, c'est dire qu'en entrant dans l'Union américaine nous nous trouverions placés vis-à-vis la race anglo-saxonne, dont il nous faudrait adopter pour toute notre vie publique la langue, les coutumes et les lois, dans une position d'humiliante infériorité.

Mais ce n'est pas seulement dans le domaine fédéral que l'annexion serait pour nous un véritable désastre; ses conséquences déplorables se feraient sentir jusque dans notre province. Sans doute, la constitution américaine accordant aux différents Etats une autonomie encore plus grande que celle dont jouissent les provinces dans la confédération canadienne, la population française de Québec pourrait garder ses institutions et imposer la reconnaissance officielle de sa langue dans les limites de son état, mais combien de temps croit-on que nous pourrions conserver ces avantages? N'est-il pas certain qu'à peine annexée aux Etats-Unis, la province de Québec serait envahie par les capitalistes américains. Et ces capitalistes ne viendraient pas seuls, ils amèneraient à leur suite la main-d'oeuvre néces-

saire à l'exploitation de leurs industries. Cette foule d'étrangers aurait bientôt fait de nous mettre en minorité et de nous imposer sa langue et ses moeurs.

Que ce ne sont pas là des craintes chimériques, il est facile de le démontrer. Je rappelais il y a quelques instants les pertes que notre race a subies et les injustices dont elle a été la victime dans les provinces anglaises du Canada. Prenons maintenant nos exemples aux Etats-Unis.

En 1860, la Louisiane était encore exclusivement française, les débats de la législature s'y faisaient en français, la justice y était administrée en français, l'enseignement s'y donnait en français. Après la guerre de Sécession, cet Etat fut envahi par l'immigration et bientôt le parlement, les tribunaux, les écoles elles-mêmes s'anglicisèrent. En 1898, l'abolition de la langue française, comme langue officielle, venait consommer la ruine de l'influence française dans la Louisiane. Moins de quarante ans avaient suffi pour faire d'un Etat français un Etat anglais.

Des faits semblables se sont passés dans diverses parties des Etats-Unis et notamment dans le Michigan. Voici ce qu'écrivait à ce propos, il y a quelques années, un de nos publicistes les mieux renseignés sur les questions franco-américaines, M. Téléphore Saint-Pierre: "Soixante-quinze ans après la prise de Québec, en 1835, le Michigan était encore terre française. On parlait d'y faire imprimer les lois en français et de faire subventionner les écoles françaises par l'Etat. Vinrent les premiers chemins de fer amenant avec eux des milliers et des milliers d'immigrants; et quinze ans après, l'influence française n'était plus qu'une quantité négligeable dans une région que les nôtres avaient conquise à la civilisation. Les émigrants de la province de Québec qui sont allés au Michigan depuis cinquante ans, et ils sont nombreux, n'ont pu rien changer à cette destinée, l'immigration européenne leur faisait constamment contre-poids. Changez les dates, et vous aurez la même histoire dans le Wisconsin, dans l'Illinois, dans le Minnesota, dans le Missouri et jusqu'en Louisiane".

Que l'annexion s'accomplisse et nous verrons la même histoire se répéter dans la province de Québec elle-même.

Je conclus donc: s'il est vrai, comme j'ai essayé de le démon-

trer, que la continuation indéfinie du *statu quo* est impossible, que la fédération impériale est une chimère, et que notre union à perpétuité avec la majorité anglaise de ce pays ou notre entrée dans la fédération américaine amènerait infailliblement la disparition de notre race, nous avons l'impérieux devoir de préparer l'affranchissement complet et définitif du Canada français, car là, et là seulement, est le salut.

Cette solution aurait un double avantage. D'abord, en nous donnant le contrôle de l'immigration, elle nous permettrait de nous garantir contre le danger d'être débordé par les étrangers. Et puis, et surtout, en rendant à notre race sa fierté et sa confiance en elle-même, perdues hélas! depuis si longtemps, elle la rendrait capable de résister à ce que Edmond de Nevers a appelé avec tant d'énergie et de justesse *l'assimilation par le mépris*.

Cet affranchissement ne se fera pas tout seul. L'oeuvre de notre indépendance demanderait un effort très grand. Mais nous en sommes encore capables. Et si nous n'élevons pas cette barrière entre nous et les éléments étrangers qui nous entourent, c'en est fait de la race française en Amérique. A ceux qui pourraient objecter que séparer ainsi du reste du pays un territoire dans lequel les Canadiens français seront la grande majorité ce serait livrer sans défense à leurs ennemis les autres groupements français disséminés en Amérique, je réponds que jusqu'ici nous n'avons pu presque rien faire pour nos compatriotes des provinces anglaises et que la majorité a pu impunément édicter contre eux des lois spoliatrices, et j'ajoute que l'influence morale d'un pays français indépendant et fortement constitué serait d'un secours autrement utile à ses compatriotes.

Une nation française indépendante en Amérique! dira-t-on, mais c'est un rêve irréalisable, une chimère ridicule. L'anglo-saxonisme nous entoure, nous tient et ne nous lâchera pas; l'américanisme nous enserme et nous ne pourrons pas échapper à son étreinte. Que nous le voulions ou non, nous sommes fatalement destinés à entrer dans l'union américaine ou du moins à former avec les Anglais de ce pays une nation canadienne. La fédération impériale elle-même que vous disiez impossible tout à l'heure, est d'une réalisation encore plus facile et plus probable

que le rêve de séparation et d'isolement que vous formez pour notre race.

Je suis au contraire de ceux qui croient à la mission providentielle de la race française en Amérique. Or pour accomplir une mission quelconque, il faut vivre. Et si la complète indépendance de la race française est essentielle à son existence, la race française deviendra indépendante.

Au reste, la question pour le moment n'est pas là.

M. Hughes Leroux terminait par les paroles suivantes un article remarquable intitulé *Cité du monde* paru dans le *Petit Marseillais* et reproduit par le *Canada* de Montréal: "D'ici un quart de siècle, la carte du monde aura été bouleversée, les races auront conquis les bassins qui leur appartiennent. Il s'agit de savoir si nous serons les seuls à abdiquer le droit à la vie, à la personnalité morale; à substituer la guerre civile de classe à la défense française de la patrie".

Voilà, plus encore pour nous que pour les Français de la vieille France, de quoi il s'agit. Nos ancêtres ont été les pionniers de la civilisation dans l'Amérique du Nord, les premiers apôtres du christianisme dans le nouveau monde. Un territoire plus grand que l'Europe a été le théâtre de leurs fatigues, de leur héroïsme, de leurs travaux surhumains. Sur un coin encore vaste de cet immense continent, leurs fils ont construit des temples et établi leurs foyers. Malgré des luttes désastreuses, malgré des défaites accablantes, ils ont fait reconnaître leurs titres et leur droit de possession par les vainqueurs eux-mêmes. Il s'agit de savoir si tant d'efforts auront été dépensés en vain. Il s'agit de savoir si nous voulons remettre à nos fils l'héritage dont nous sommes les dépositaires; si nos morts, dans leurs tombeaux, continueront à entendre des voix françaises, ou bien si un jour l'accent étranger viendra troubler leur repos. Il s'agit de savoir, en un mot, si nous voulons vivre!

Arthur Saint-Pierre.

Fragment de Vie Réelle



ELLE n'avait que vingt-sept ans; elle allait mourir; elle était contente de mourir. Vers une heure de l'après-midi je fus appelé soudainement auprès de la malade. Quand j'arrivai, la crise venait de passer. Elle me sourit tristement et me dit: "Oh! pourquoi ne suis-je pas morte! J'aurai bien voulu ne pas revenir de la crise de tout à l'heure".

Or la vérité m'oblige à confesser que ce désir de la mort n'était pas tout à fait surnaturel.

Elle n'éprouvait pas cette impatience de voir Dieu, dont certaines saintes ont été tourmentées. Elle éprouvait plutôt l'impatience d'en finir avec les tribulations de la terre. Oui, la pauvre enfant en avait assez de la vie! Elle y avait rencontré tant d'amertumes! Nul pourtant ne l'eut deviné à première vue. Ayant l'air plus jeune que son âge, elle était encore dans la fleur de sa beauté. Argent, relations sociales, divertissements, tout ce que le monde recherche et apprécie, se trouvait à sa portée.

Seulement depuis plus d'un an la maladie s'acharnait sur son corps. Sa frêle chair avait dû subir la morsure du scalpel, qui n'avait nullement arrêté le travail minant de la tuberculose. La souffrance physique, dont aucune industrie de médecin ne venait à bout, aurait suffi à abattre le courage de la patiente... Puis la souffrance physique avait été précédée, et continuait à être accompagnée de tant d'angoisses morales!

Ah! elle voulait mourir, parce que le passé lui rappelait trop de jours sombres, et parce qu'elle n'entrevoyait dans l'avenir aucune lueur de félicité. Elle voulait mourir parce qu'en vivant elle ne pourrait que rester malheureuse.

Pauvres filles d'Eve, combien en est-il de semblables à celle dont je décris le sort, qui s'en vont à un martyre, croyant monter vers l'apogée du bonheur; qui marchent vers un Calvaire, croyant gravir les pentes d'un Thabor! Ce n'est pas leur faute, je le sais. L'âge progresse; l'adolescence succède à l'enfance; les années accomplissent leur insensible travail de transformation physique et morale; à un moment donné la vie a des sourires si irrésistibles; elle apparaît comme une navigation si heureuse! Comment ne pas déployer sa voile quand la brise printanière est si suave; quand la surface de l'onde est si calme; quand des deux bords du fleuve montent des griseries de parfums et des mélodies de sirènes! Comment écouter les navigateurs avertis et croire qu'un tel panorama est plein de tristesse; que, tout près, derrière ce calme enchantement se dissimulent les plus orageuses tempêtes? Eh oui! Le jour vient où le vide se fait dans l'âme de la jeune fille, où la solitude de son cœur lui pèse, où l'horizon du foyer lui paraît trop étroit. C'est l'heure où s'éveille l'amour. Ah! cette première manifestation du plus troublant des sentiments n'a rien de grossier ni de charnel. Le cœur, qui en est le théâtre, est d'une pureté angélique. La vierge ignore tout des énergies vitales, dont le Créateur l'a faite dépositaire. Si les sens ont leur part dans l'attrait nouveau qu'elle éprouve, elle ne s'en rend pas compte; elle ne voudrait, en tous les cas, y arrêter sa pensée à aucun prix. Cela pour elle, quoiqu'elle n'en sache pas l'exacte nature, c'est le mal, c'est la souillure, c'est le déshonneur. Même en se laissant aller à aimer elle prétend bien garder intact le trésor de sa virginité. Faire ce sacrifice n'entre pas en question. Mais elle se sent faible, et l'homme lui paraît fort; elle a besoin d'un soutien pour cheminer en sécurité dans l'existence, l'homme est ce soutien; elle est le lierre souple et mobile, l'homme est le chêne robuste; en s'enlaçant autour de ce tronc vigoureux elle montera plus sûrement vers les sereines régions du ciel. Son cœur est un désert altéré d'affection; l'homme lui apportera la rosée vivifiante; il lui donnera ce foyer bien chaud, après lequel elle soupire, où, loin du vulgaire, elle sera choyée, aimée, protégée contre les oiseaux de proie, qu'on dit voltiger sans cesse autour

des jeunes filles comme de voraces exploiters. En retour des poupées, auxquelles elle a renoncé, elle voudrait tant posséder de jolies petites têtes blondes, qu'elle dévorerait de caresses et de baisers, qu'elle pomponnerait, comme elle a été pomponnée elle-même par sa maman! Elle voudrait tant se dévouer, se prodiguer, déverser sur d'autres le trop plein de son activité et de son coeur! Elle voudrait tant d'autres choses... porter le nom ronflant de quelque citoyen illustre; occuper une position sociale; faire les honneurs d'une maison bien meublée, d'un salon fréquenté par l'élite de la cité; paraître en public au bras d'un homme, devant lequel tout un peuple s'incline, prodigue de bienfaits, arbitre de faveurs et de places.... Comme un tel sort lui plairait! Comme il lui semble qu'elle évoluerait à l'aise au milieu de ces honneurs, dans ce sillage de gloire! Comme les pauvres et les infortunés béniraient son nom! car elle n'est pas égoïste; heureuse elle n'aurait pas de plaisir plus intense que de faire rayonner le bonheur autour d'elle.

Mais ce riant avenir le mariage seul peut le faire passer du domaine de l'illusion dans celui de la réalité. Dans le mariage seul se concrétisent tous ses rêves. C'est pourquoi le mariage reste son idéal et le terme de ses aspirations les plus intimes. Ah! quand viendra le prince charmant si souvent entrevu dans ses veilles et ses nuits? Quand viendra le chevalier sans peur et sans reproche qui Dieu a dû lui réserver comme récompense de sa conduite et de sa piété? Quand viendra-t-il lui dire: "A force de travail et d'économie j'ai bâti un beau petit nid dans un coin de la grande ville, d'où l'on peut à la fois jouir de la solitude et du bourdonnement du monde. Ma bien-aimée, ce nid est pour vous. Je vous y conduirai, quand bon vous semblera. La parole est à vous".

Or voici qu'un beau jour le rêve cesse d'être chimérique. Voici que le beau cavalier attendu se présente! Ah! la jeune fille n'avait rien exagéré par son imagination! Elle n'avait pas eu tort de l'embellir et de lui prêter toutes les perfections! Est-il assez courtois, assez galant, assez noble et assez généreux!

Naïve et jolies enfants d'Eve, quels que propos flatteurs que vous murmure votre miroir, vous ne savez pas combien subju-

guants sont pour certains hommes les charmes de votre éphémère et fragile beauté; vous ne savez pas la toute-puissance de votre sourire, de vos formes élégantes, des blondes tresses de vos cheveux, du carnat de vos lèvres, du teint rosé de vos joues. Puissance traîtresse d'ailleurs et qui est tout d'abord fatale à vous-mêmes! En quel hypocrite ne transforme-t-elle pas trop souvent l'homme qui vous approche! Quels desseins vils et meurtriers dissimulent parfois les paroles mielleuses et les nuages d'encens qu'elle vous attire! Et vous, d'autre part, depuis que votre mère Eve prêta une oreille complaisante aux flatteries du serpent, le plaisir d'être considérées, recherchées, courtisées vous a rendues si crédules, si faciles à décevoir! Comment douter de la droiture et des qualités d'un homme si poli, si distingué, qui vous procure la sensation si particulière, si tonifiante, si infiniment agréable quoique un peu troublante, d'un premier amour? Et puis vous êtes si peu indifférentes à la toilette, aux bracelets, aux bijoux, aux jones en or! Comment ne serait-il pas pour vous plus qu'un prince le prétendant qui vous comble de ses chères et précieuses bagatelles? Comment ne seraient-elles pas de simples commères, pétries de jalousie, les matrones, qui, sous prétexte d'expérience, font résonner à vos oreilles des bruits alarmistes, vous avertissent que toute cette galanterie masculine pourrait bien recouvrir des tares insondables, d'irréparables avaries! Non, non! se dit chacune d'entre vous, quand vient son tour d'être l'objet d'attentions galantes, non rien de pareil n'est à redouter avec celui qui a été assez clairvoyant pour me distinguer entre mille. Bien sûr la vie avec lui ne sera qu'un long jour de fête, où les heures sombres seront rares, et à peine aperçues, étant illuminées par les rayons intérieurs de l'amour. Ah! vienne au plus tôt le mariage ouvrir cette ère de bonheur désormais certain!

Le mariage est venu; les deux fiancés se sont fait le don mutuel d'eux-mêmes aux pieds des autels; le *conjungo vos* est tombé de la bouche du représentant de Dieu; un contrat a scellé leur union devant le monde et l'autorité civile. Ils s'appartiennent. Le lien est noué. C'est pour la vie. Epouse et mère! ces mots restent partiellement mystérieux pour la nouvelle ma-

riée; mais ce qu'elle doit être désormais, elle le sait, on lui a dit que ce double titre lui imposait des devoirs très sérieux, des charges très lourdes. Elle ne les redoute pas. Charges et devoirs ne découlent-ils pas de l'amour, et qu'est-ce que l'amour ne rend pas facile et léger? Oui, aimante et aimée, la jeune femme se sent bien armée pour la vie. On lui a dit les hommes égoïstes, impérieux, exigeants. Evidemment son mari n'est pas de ceux-là. Mais elle est bien résolue à ne le contrarier en rien, à se montrer la plus dévouée et la plus docile des épouses; car, lui, en retour, la paiera de tant de tendresse, d'une affection si constante, d'une assiduité si jalouse! Sans doute il lui faudra gagner le pain quotidien de sa compagne et de la future famille! Il ne pourra tout le long du jour rester au foyer; les affaires l'obligeront à quelques absences; mais ces absences, il en souffrira, il les fera aussi courtes que possible; pendant toute leur durée l'image de sa femme ne sortira pas de son esprit; sa tâche finie, il rentrera en toute hâte au nid qu'elle aura eu soin de tenir chaud et paré, comme au jour de leur mariage! Oui, oui, elle fera mentir les mauvaises langues, elle sera heureuse!

Ainsi parlait, entre autres, l'héroïne de ma triste histoire!

Hélas! Hélas! six mois se sont à peine écoulés, et qu'il est loin déjà l'idéal du jour des fiançailles; combien vite le mari est tombé de la hauteur où l'amour de la jeune fille l'avait placé! Combien entière la désillusion! Quoi! L'amour, ce n'est que cela! Quoi! cet époux, entrevu dans une auréole de demi-dieu, ce beau chevalier, digne des temps héroïques, prêt à tous les sacrifices pour plaire à sa Dame, il n'est qu'un vulgaire égoïste! C'est aux affaires, c'est à l'argent qu'il songe uniquement! C'est dans ce terre à terre que s'éteint une lune de miel, du reste terne et très pâle!

Hélas! c'est encore pire que cela!

L'affreux mystère ne tarde pas à s'éclaircir. Non! la femme recherchée avec tant d'assiduité, il n'y a pas huit mois, ne suffit plus à l'homme égoïste. Elle a trop de vertu pour lui! Le mari, quelque contenance qu'il fasse, ne se sent plus chez lui au foyer! Il faut qu'il se divertisse, qu'il s'oublie. C'est à l'eau-de-vie, au whisky, à l'absinthe, au gin qu'il va

demander sa consolation. La taverne devient son lieu favori. Horreur! un soir, un soir qui ne sera pas facilement oublié, il rentre, sa raison noyée dans l'alcool, incapable de se tenir droit, maudissant, blasphémant ne cherchant qu'à dévaster ce nid qu'elle tenait en si bon ordre dans l'espoir qu'il y reprendrait goût! Elle est seule, en tête à tête avec cette brute! Et cette brute, c'est son mari, c'est l'homme à qui l'unit sans retour la sanction des lois divines et humaines! Ah! elle ne s'attendait pas à celle-là! On lui avait bien dit, elle s'était même aperçu parfois que l'alcool rendait les ménages malheureux. Mais quelles paroles eussent pu dépeindre l'étendue du désastre? Elle se rend compte aujourd'hui que, pour en comprendre l'insondable amertume, il faut y avoir passé! La tentation lui vient de fuir cet intérieur désormais souillé et déshonoré. Non, la journée de demain ne l'y verra plus!

Mais la nuit a passé sur l'horrible cauchemar. Le mari est dégrisé; il a essayé de sourire à sa femme en lui demandant d'oublier. Celle-ci qui ne cherche qu'un prétexte pour pardonner, lui a répondu par un de ces sourires qui rappellent les premiers jours de son illusoire bonheur; elle s'est laissée reprendre à espérer. Après tout, se dit-elle, ce n'est peut-être qu'un accident, qu'un malheur passager. Peut-être servira-t-il de stimulant à un changement de vie plus radical, à une conversion plus sincère. Il s'est humilié si simplement, il a paru si contrit, si honteux de sa fredaine! Puis elle fait appel à ses sentiments de chrétienne! Elle se souvient que le mariage est un sacrement, qu'il est indissoluble! Enfin, elle a tant besoin de son mari! Le perdre lui serait un tel coup de poignard, une telle ruine! A quelle planche de salut ne s'accrocherait-elle pas pour le sauver du naufrage dans son estime et dans son affection!

Vains efforts! Huit jours ne se sont pas écoulés qu'il lui faut se rendre à la désespérante réalité; ce n'était pas un accident, c'était une habitude. Maintenant, c'est chaque samedi qu'il lui faut être témoin solitaire et apeurée d'un drame où la bassesse le dispute à la violence. Bientôt ce sera plusieurs fois la semaine. Enfin voilà que l'homme ne rentre même pas de la nuit. Ah! la mesure est comble! L'irréparable est arrivé.

L'épouse est publiquement délaissée. C'est son mari qu'accapare aux yeux d'un monde malin et cancanier, une rivale, qui n'a pas de nom ! C'est ainsi que l'homme oublie sa propre dignité !

Quel déchirement ! Elle, la fille si bien élevée, qui avait jalousement conservé intacte la virginité de son cœur pour l'homme que le ciel lui destinait, non seulement il faut qu'elle se passe d'amour ; mais il lui faut voir une autre, et quelle autre, se substituer à elle dans le cœur de son mari, lui voler une place qu'elle avait conquise au prix du don absolu d'elle-même, une place que lui avaient assurée les lois et les sacrements ! Ah ! ne parlez plus de martyres en pays infidèles sous le rotin de la cangue chinoise ! En est-il d'aussi terribles que ces martyres de femmes ainsi broyées et meurtries jusque dans les plus intimes fibres de leur corps et jusque dans les plus délicats sentiments de leur âme ! Est-il de plus exquis instruments de tortures que l'oubli, l'égoïsme, et l'abandon d'un mari ?

Que faire ? Quitter le foyer à peine fondé, mais déjà si affreusement saccagé ? Pour aller où ? N'a-t-elle pas renoncé à tout pour s'attacher à l'homme de son choix ? N'est-ce pas ce qu'exigeaient non seulement l'Eglise et la loi civile, mais le monde lui-même, ce monde volage, si indulgent aux pires faiblesses ? Séparée, que deviendra-t-elle ? Le désordre de son ménage mis au grand jour, quelle aubaine pour les langues médisantes et bavardes ! Ne sait-on pas que les aventures matrimoniales sont l'inépuisable aliment des conversations mondaines ? Que ne va-t-on pas inventer sur son compte ? De quelles invraisemblables taches ne va-t-on pas noircir sa réputation pour expliquer la rupture et lui en faire porter la responsabilité au moins partielle ! Pourra-t-elle sortir sans être montrée au doigt par toutes les commères qui rivaliseront de zèle à la faire connaître à leurs compagnes ? De quelque côté qu'elle se tourne, le gouffre lui paraît sans issue ! Pas une seule voie honorable pour en sortir ! Pas un remède, qui ne soit pire que le mal ! Le parti le plus sage, elle le reconnaît et s'y résigne, c'est encore de cacher ses larmes, de sangloter en silence, de tirer un voile sur la plaie qui saigne à toutes les heures du jour et de la nuit !

Voici d'ailleurs un événement qui tranche toute hésitation. Le lugubre foyer, qui a pris depuis quelque temps les apparences d'un tombeau, ce foyer où git à jamais enseveli son bonheur conjugal, voici qu'il s'est éclairé successivement de deux jolies petites têtes blondes! Leur venue au monde a apporté au mari de nouvelles et lourdes responsabilités! Hélas! il semble n'en avoir pas de conscience! Il n'en demeure pas moins enfoncé dans ses mauvaises habitudes!

Mais la jeune femme, elle, puise dans son titre et dans son rôle de mère un motif d'inlassable patience! Souffrir lui coûte moins désormais! Car c'est pour ses enfants qu'elle endure son martyre! Ce sont ses enfants qu'elle doit défendre contre la brute avinée, qui rentre chaque soir... C'est leur corps, c'est leur âme qu'elle doit protéger! Que deviendront-ils si elle meurt! Elle vivra, quelque amère que puisse lui être l'existence!

Elle vécut ainsi cinq longues années. Mais les forces humaines, même chez une mère, ont une limite. Un jour elle arrive chez sa mère, pliant sous un poids invisible, mais écrasant; les larmes trop longtemps contenues jaillissent en vrai torrent. "O maman, non, je ne puis plus y tenir; non, je ne retournerai pas là-bas, dans cet enfer. Vous irez chercher mes petits enfants, nous vivrons ensemble près de vous, vous serez leur grand-mère, et je redeviendrai votre petite fille d'autrefois. Si j'y retourne, il faudra que l'un de nous deux disparaisse! Comme lui est gros et gras, bien sûr que ce sera moi." Ce fut elle en effet. Tant de torture morales s'ajoutant à la fragilité de sa constitution étaient peu propres à éloigner la consommation qui la menaçait. Pendant sa dernière maladie, une seule pensée la préoccupait, la pensée de ses enfants! Quand elle eut appris qu'on avait pourvu à leur avenir, qu'ils avaient hérité d'une seconde mère, la mort ne lui fit plus peur, elle l'appela et l'accueillit comme une libératrice.

Près du lit de la jeune mourante le mari baissa plus d'une fois la tête.. Plus d'une fois je l'entendis se murmurer à lui-même ce reproche "je n'ai pas su aimer ma femme". Oh non, il n'avait pas su l'aimer; mais se rendait-il compte, à cette heure suprême, de la profondeur des blessures qu'il lui avait faites? Comprendait-il qu'il l'avait tuée à force de peine et de chagrin?

S'il le comprenait, il n'osait pas se l'avouer. Ah! malheureux qui ne songez qu'à vous donner des fêtes, vous pensez mener gaiement la vie, vous pensez fouler un sentier de roses; combien vous vous trompez! C'est sur un chemin teint de sang et de larmes que vous avancez; c'est sur des débris de coeurs que vous marchez! Malheur à vous, hommes de luxure et de vin! Un jour les ombres de vos victimes se lèveront contre vous! Combien vous serez étonnés de leur nombre et de la gravité des accusations dont elles vous accableront!

Et maintenant vous, pauvres jeunes filles, que la mort vient faucher dans la fleur de votre intacte virginité et dans le printemps serein de votre existence, osez vous plaindre, osez imiter la captive du poète et redire son refrain: *je ne veux pas mourir encore!* Imprudentes enfants! Quoi! vous voulez mourir seulement après avoir été flétries et broyées? Ah! si dans vos moments de plainte Dieu vous ouvrait l'avenir, s'il vous montrait quelle voie douloureuse doit être la voie que vous rêvez fleurie et parfumée, combien la résignation vous serait facile! Non, nous ne vous plaignons pas, vous, naïves colombes, qui vous envollez en pleine illusion de jeunesse! Nous plaignons vos soeurs qui partent en chantant pour l'existence tumultueuse du monde, car c'est d'elles que l'Esprit-Saint a dit *tribulationem carnis habebunt hujusmodi*; et nulle de celles qui ont fait un voyage un peu long n'a encore démenti la vérité de la divine parole!

Trink.

Le Chant Grégorien (1)

SA NATURE. — SES DIFFÉRENTS GENRES. — RÉPONSE
AUX OBJECTIONS



Je passais, un jour, en compagnie d'un vieux maître de chapelle, devant une belle église du XVe siècle, lorsque, tout à coup, mon compagnon me dit : "Croyez-vous que nos pères aient édifié ce chef-d'oeuvre d'architecture pour y chanter le plain-chant qu'on y exécute?" Pour lui, poser la question c'était la résoudre et, comme je partageais sa vertueuse indignation, nous nous mîmes à pourfendre ceux qui nous infligeaient le supplice de leurs maladroitesses exécutions. Et il faut bien avouer que ce n'était pas sans motifs. Le XVIe siècle qui a soi-disant réformé les anciens textes de chant a commis une lourde faute, la faute d'un homme qui trouvant les sermons de Bossuet bien longs parce qu'il ne les comprend pas, bifferait un mot par ici, retrancherait une phrase par là, et nous mettrait ainsi sous les yeux un Bossuet défiguré et méconnaissable. Or, ce sont les éditions de chant du XVIe siècle qui, remaniées et refondues elles-mêmes, ont donné naissance à nos éditions modernes. Que celles-ci soient de Paris, de Dijon, de Québec, de Montréal, ou de Ratisbonne, elles participent au même péché originel et ne sauraient être que des enfants dégé-

(1) Cet article a fait le sujet d'une conférence donnée à l'Université Laval, sous la présidence de Mgr l'archevêque de Montréal.

nés. Au lieu de la mélodie grégorienne où chaque note est une syllable, chaque groupe un mot de la langue musicale, elles ne nous offrent bien souvent qu'une suite de notes sans liaison, sans unité, et se poursuivant les unes les autres sans espoir de jamais s'atteindre.

Aussi, au lieu de lire, on épelle, au lieu de chanter, on égrène des sons; et si à la corruption du texte on ajoute le peu de soin donné à l'exécution, la déroute est complète. Il semble vraiment qu'en ouvrant un livre de chant dit grégorien, on oublie ou on méconnaisse les principes les plus élémentaires de l'art, ou bien encore qu'on se croie obligé de chanter le plus lourdement et le plus négligemment possible. Voyez ce bon vieux chantre, il a un solide gosier, des poumons à large capacité, il essuie ses lunettes, les ajuste sur son nez, il tousse, il crache, il se lève; un événement se prépare: il va chanter. C'est alors qu'ouvrant la bouche il déverse sur ses auditeurs une cascade, un torrent de sons, forts, éclatants, martelés. C'est en vain que ses voisins et collègues veulent soulever le mouvement ou le ralentir: il les dominera de son organe tonitruant et restera maître de la place. Et quand, rouge et essoufflé, il reprendra son siège pour goûter un peu de repos, il croira avoir bien mérité de l'Eglise et de l'art. Et si son curé ou quelque artiste lui exprime autre chose que de la satisfaction, il se dira qu'il n'entend rien au chant d'église, ou qu'il a vraiment bien mauvais caractère.

Vous me direz, sans doute, que c'est là la perfection du genre et qu'on ne rencontre plus ces drôleries que dans des villages perdus. Je veux bien vous l'accorder. Mais je vous assure qu'à un degré moindre, quelques chantres des villes sont un peu de la campagne.

Platon a défini la musique "un art qui réglant la voix passe jusqu'à l'âme et lui inspire le goût de la vertu". L'Eglise qui, à toutes les époques de son histoire, a favorisé les arts, ne pouvait rester étrangère à celui dont la nature est si délicate et le but si noble. Elle veut avant tout donner un enseignement à ses fidèles en s'adressant à leur intelligence, mais, avec la connaissance qu'elle a de leur être tout entier, elle ne dédaigne pas de les émouvoir en frappant leur sensibilité. Elle prêche

ses dogmes, mais elle les aime aussi et c'est pourquoi elle a toujours vérifié cette parole de Joseph de Maistre: "La raison ne peut que parler, c'est l'amour qui chante". Toujours elle a compris et réalisé l'union de l'intelligence et du sentiment, mais, en recourant à la musique, elle n'a jamais voulu faire de l'art pour l'art. Son but a été d'exprimer plus vivement la prière en traduisant dans un langage sensible les idées de l'intelligence et les élans de la volonté. Et qui donc songerait à lui en faire un grief? L'homme n'est pas un esprit angélique, il est corps et âme; ses connaissances lui viennent par les sens comme par autant de portes, et si, par une prétention dont l'histoire a fait justice, il voulait s'affranchir de l'empire de sa sensibilité, il ne pourrait échapper au verdict de Pascal: "Qui veut faire l'ange fait la bête".

Mais dans quelle mesure doit-on faire appel aux sens pour traduire l'idée religieuse? Mis en présence de la musique grégorienne, nous sommes surpris, car tout nous déconcerte en elle: la langue, la tonalité, la gamme, le rythme, l'allure, l'expression, l'idéal. Quels sont donc ses traits caractéristiques?

1. C'est d'abord l'unisson. Le chant grégorien ne connaît pas l'harmonie, il s'exprime simplement comme une prière d'enfant, dans une langue pure de tout mélange. On ne saurait trouver en lui, ces dissonances qui expriment si puissamment les passions. Il n'admet pas de suites chromatiques, mais les seuls intervalles diatoniques qui lui donnent une allure de mâle plénitude.

Que faut-il donc penser de ces éditions où l'on voit des dièzes se balancer entre les notes grégoriennes? Pour ma part, un dièze dans un livre de plain-chant me produit l'effet d'une cravate qu'on nouerait au cou d'une statue antique. Il détruit l'échelle du mode, et produit un mélange que les anciens désavoueraient et dont les modernes ne se déclarent pas satisfaits.

Que dire, à plus forte raison, de cette musique profane, belle peut-être lorsqu'elle retentit dans un théâtre, mais qui n'est plus à sa place lorsqu'on la chante à l'église? Veuillez croire que je n'ai nullement l'intention de faire le procès de la belle musique sacrée et liturgique; mais j'ai bien le droit de protes-

ter, au nom de l'art religieux et au nom du simple bon goût, contre ces morceaux d'une virtuosité contestable dont les accents rappellent ceux de la salle de concert, contre ces airs qu'on entend parfois dans les saluts par lesquels on veut dire à Dieu qu'on l'adore et qui feraient bien mieux ressortir des paroles d'opéra comme celles-ci : "Connais-tu le pays où fleurit l'oranger" ?

La musique profane, comme tous les arts, s'adresse aux sens, mais trop souvent elle s'arrête là. Elle produit une surexcitation de la sensibilité et peut favoriser les pures passions. De même qu'il y a une grande musique qui élève l'âme, il y a une musique canaille qui la rabaisse. Ah ! que les artistes ont une mission redoutable ! quel compte ils ont à rendre à la société !

Le chant grégorien passe par les sens, mais il ne s'adresse pas à eux ; il ne les surexcite pas, il les calme. "Il n'est pas agréable", dira-t-on. Qu'entend-on par là ? Si nous pénétrons le sens de cette plainte nous verrons qu'elle incrimine le plainchant parce qu'il ne fait pas éprouver à l'église des émotions analogues à celles qu'on a éprouvées au théâtre. Il est austère, je l'accorde, mais en cela il participe à la nature même des sentiments qu'on le charge d'exprimer. Quand nous allons à l'église ce n'est pas pour y entendre flatter nos passions du haut de la chaire ; quand nous y chantons ce n'est pas pour y faire admirer le timbre d'une belle voix, ni directement pour charmer nos auditeurs : c'est pour prier, pour exposer à Dieu notre misère, pour l'adorer, pour le remercier. Quelle merveille que pour exprimer les idées d'en haut l'Eglise ait crû devoir emprunter le moins possible au monde d'en bas ?

Je comparerais volontiers l'art grégorien à une fresque de Fra Angelico. De même que le moine artiste qui peignait sans modèles nous a laissé dans ses madones et dans ses anges une image de la beauté céleste, de même les compositeurs inconnus des mélodies grégoriennes nous élèvent vers une région supérieure où l'on oublie la terre pour ne penser qu'au ciel.

Notre chant est simple mais l'art le plus admiré ne l'est-il pas au plus haut degré ? Écoutons ce qu'en dit Taine dans sa philosophie de l'art grec : "C'est le temple qui est proportionné au sens de l'homme. Les Grecs lui donnent des dimensions moyennes ou pe-

tites... Rien de semblable aux énormes monuments de l'Inde, de Babylone ou de l'Égypte, aux palais superposés et entassés, aux dédales d'avenues, d'enceintes, de salles, de colosses dont la multitude finit par jeter l'esprit dans le trouble et l'éblouissement. Rien de tout cela. A cent pas de l'enceinte sacrée qui l'entoure, on saisit la direction et l'accord de ses principales lignes. D'ailleurs, elles sont si simples, qu'il suffit d'un regard pour en comprendre l'ensemble. Rien de compliqué, de bizarre, de tourmenté dans l'édifice... trois ou quatre formes élémentaires de la géométrie en font tous les frais."

"Ne reconnaissez-vous pas dans cette description, ajoute Dom Mocquereau, nos petites pièces grégoriennes? Sur le papier, quelques lignes les contiennent, en quelques minutes elles sont exécutées, une antienne répétée plusieurs fois avec des versets de psaume et c'est tout. D'ailleurs elles sont si simples que l'oreille les saisit sans effort: rien de compliqué, de bizarre, de tourmenté, rien qui ressemble à nos énormes opéras de cinq grands actes, à nos oratorios sans fin, à nos tétralogies wagnériennes qui demandent plusieurs journées d'exécution et jettent l'esprit dans le trouble et l'éblouissement."

Si, malgré sa simplicité, ou précisément à cause d'elle, le chant grégorien peut traduire les sentiments des paroles liturgiques, c'est que "moins la musique fait de bruit plus elle touche" (Cousin). Est-ce à dire que tout soit merveilleux dans nos mélodies? Je n'aurai pas la naïveté de le prétendre. Y a-t-il une musique qui en soit là? Mais dans l'ensemble la cantilène grégorienne est belle. A la fin de sa vie surtout, Gounod goûtait et il aurait tout donné pour avoir compris une simple préface. Aujourd'hui nos grands artistes chrétiens y reviennent et Guilmant l'a souvent prise pour thème de ses compositions; et ce n'est pas sans surprise qu'on entend un Jules Lemaître déclarer, après avoir assisté à un enterrement dit "solennel" qu'on s'était donné beaucoup de peine pour remplacer par de la musique le simple et sublime *Requiem* grégorien!

2. Une autre caractéristique du chant grégorien se trouve dans la *durée des sons*. Dans la musique moderne, le temps premier est divisible à l'excès. Ainsi, prenons une mesure

à deux temps. Deux noires la composent. La noire qui est le temps premier peut se diviser en croches, celles-ci en doubles, en triples, en quadruples croches — et c'est ce qui donne à la musique moderne une extrême mobilité. Dans l'art grégorien, le temps premier est indivisible, il correspond à la syllabe ordinaire d'un temps et il n'est pas plus divisible que la syllabe d'un mot. Il s'ensuit que si, traduisant en notation moderne une mélodie grégorienne, nous prenons comme note ordinaire la croche, jamais nous ne pourrions la diviser en doubles-croches. Par conséquent, les notes pures individuellement sont toutes égales non pas en force, mais en durée. C'est ici, n'est-il pas vrai, que je mets le doigt sur la plaie et que je romps en visière avec les théories exposées dans les préfaces et les manuels de chant; théories d'après lesquelles la note armée d'une queue est longue et la note losangée brève. Malheureusement, ces principes reposent sur une étrange méconnaissance de l'histoire du chant. Autrefois, en effet, on notait les sons au moyen de l'accent grave et de l'accent aigu: le premier indiquant un son plus bas, le second un son plus élevé. Quand on a commencé à employer l'écriture grégorienne moderne, l'accent grave est devenu la simple note carrée ou *punctum*; la queue de l'accent aigu est restée attachée à la note plus élevée dans l'échelle des sons mais n'en a pas augmenté la durée. Et même la forme losangée n'indique nullement une brève, mais tient-uniquement à la manière dont les copistes tenaient la plume, en écrivant les notes descendantes. Il faut, après un long commerce d'amitié, avouer à propos de ces notes que tout reposait sur un malentendu, et que si, plus heureuse que le renard, la *virga* n'a pas perdu sa queue à la bataille, elle ne doit pas abuser de cet avantage pour s'allonger aux dépens de ses voisines.

Mais, dira-t-on, si toutes les notes sont égales, un pareil chant ne peut qu'engendrer la monotonie? Non, car si l'unité ne peut se diviser, elle peut se doubler, se tripler, se quadrupler, et voilà pourquoi, comme les exécutions le prouvent, les traits mélodiques du chant grégorien ont beaucoup moins d'uniformité que ceux de l'ancien texte. C'est assurément à

cette indivisibilité que notre chant restauré doit son calme et sa douceur.

3. Enfin, une dernière caractéristique du chant grégorien c'est le *rythme*. Qu'est-ce que le rythme? C'est avant tout un mouvement, et par conséquent une succession d'élan et de repos. Dans la simple parole, la voix s'élanche sur certaines syllabes, sur certains mots, et retombe sur d'autres: c'est le rythme ou nombre oratoire. Dans la musique, nous avons une succession de temps forts et de temps faibles, de levées et de baisses. Mais, remarquons-le bien, dans la musique, le mélange des mesures à deux et à trois temps dans un même morceau est l'exception; dans le chant grégorien c'est la règle. Notre rythme est libre (ce qui ne veut pas dire arbitraire), il se pose de deux en deux, de deux en trois notes, ici plus fort, là plus faiblement, il va de groupe en groupe, suivant les règles dont l'application, surtout dans les chants ornés de longs neumes, peut seule produire une suite de cadences d'où résulte un air. Si on a reproché à l'ancien plain-chant de n'être bien souvent qu'une série de notes mises au hasard les unes après les autres, c'est précisément parce qu'il avait perdu avec l'intégrité du texte, le secret du mouvement et de la vie.

L'organiste accompagnateur doit connaître à la perfection le rythme grégorien, car en beaucoup de cas il n'est pas libre de placer ses accords où il veut. Deux qualités sont exigées de lui: l'*harmonie diatonique* qui exclue sévèrement toute note étrangère à l'échelle du mode; le *rythme* qui fasse venir les accords aux cadences et traite les autres notes comme des notes de passage.

* * *

J'aborde maintenant l'explication et l'exécution des différents genres de chant grégorien.

Au bas de l'échelle, nous avons la simple récitation de l'office qui exige simplement une bonne articulation et une bonne accentuation du latin. Chose curieuse! plusieurs personnes ayant visité le monastère de Solesmes ont été particulièrement frappées par cette récitation grave des paroles des psaumes. Le

chant des psaumes n'est qu'une lecture solennelle légèrement ornée. Au commencement de l'Eglise, un soliste chantait et le peuple répondait par un refrain répété après chaque verset, par exemple *Amen* ou *Gloria Patri*. Dès le IV^e siècle, nous voyons en usage la psalmodie à deux choeurs sur une seule mélodie, comme de nos jours (chant en antiphonie). L'antienne est comme un refrain qui autrefois se chantait après chaque verset et qui maintenant ne se chante plus qu'avant et après le psaume. Elle est peu ornée et doit se chanter simplement. Elle ne fait qu'un avec le psaume, et c'est là ce qui nous explique pourquoi bien souvent le verset ne finit pas sur la tonique : le morceau n'est censé terminé qu'après la répétition de l'antienne.

Introit (du mot latin *introitus*).—L'entrée était, à l'origine, un psaume entier que l'on chantait pendant que le prêtre ou l'évêque entrait à l'église. La première partie est une antienne. Viennent ensuite deux versets de psaume avec le *Gloria Patri*, puis, comme après tous les psaumes, on répète l'antienne.

Kyrie eleison.—Deux mots grecs qui se traduisent "Seigneur ayez pitié de nous". Ce chant fut introduit à l'époque où la liturgie romaine se célébrait en grec. C'est comme une supplication répétée et constante, tantôt simple cri de l'âme en détresse, tantôt développée en longs neumes.

Graduel (du mot latin *gradus*).—C'était encore un psaume auquel le peuple répondait. Le soliste, pour le chanter, montait sur les degrés. Dans la suite, on abrégua le psaume et on orna les paroles de formules longues et variées—qui prolongent, pour ainsi dire, le son des paroles.

L'Alleluia.—D'après saint Jérôme, à Bethléem, au IV^e siècle, on chantait un psaume avec l'alleluia entre les versets. Le grand solitaire avait sans doute fort goûté ce chant de l'alleluia, car il conseilla au pape saint Damase de l'introduire dans l'Eglise romaine. Il a pris un développement considérable et aujourd'hui encore, en Egypte, les Coptes chantent des alleluias d'un quart d'heure. Ici, j'entends quelqu'un qui murmure : "Le ciel nous en préserve ! Les nôtres sont déjà bien assez longs". C'est vrai si on égrène péniblement les sons

comme mon vieux chantre de tout à l'heure; mais c'est faux si on sait donner à cette mélodie le rythme et l'air qu'elle comporte.

Pourquoi donc tant de notes sur un "a"? Au risque de paraître paradoxal, je dirai que ce genre de chant est très naturel et même populaire. Ce n'est pas à dire qu'une masse de peuple puisse exécuter un de nos alleluias, mais ce genre peut parfaitement être compris de l'ensemble des fidèles. Voyez donc l'ouvrier qui va à son travail? Ne chanter-t-il pas des tra-la, la, la; et le Breton ne répète-t-il pas indéfiniment ses lon lon laine—et lon lon la? Pourquoi donc ne le ferions-nous pas à l'église? Ecoutez saint Augustin dont le témoignage a bien quelque valeur: "Celui qui jubile ne prononce pas de mots, mais bien un chant de joie sans paroles: quand il est emporté par la joie l'homme n'use plus d'expressions qui débordent sa langue et son intelligence, sa voix éclate sans prononcer de paroles, si bien qu'elle trahit son bonheur en même temps qu'elle paraît manquer de termes pour en traduire la mesure".

Voilà le sens de l'alleluia. Et en effet, si on fait chanter l'orgue et le violon qui ne parlent pas, pourquoi ne ferait-on pas vibrer la voix humaine, le plus beau et le plus expressif des instruments? D'ailleurs même dans la musique moderne on se permet ces vocalises; parfois fort heureusement, comme dans tel *Regina coeli* d'un grand musicien qui a cependant eu le mauvais goût de critiquer les mélodies grégoriennes; parfois d'une manière déplorable dans des répétitions interminables qui dénaturent un texte et le ridiculisent. Mais c'est de la musique, par conséquent c'est sacré! Si on s'en permet la moitié en plain-chant, tout le monde crie: "Haro sur le baudet!"

Voici ce qu'écrivait dans l'*Aquitaine* de juin 1896, Mgr Hazeras, évêque de Digne: "J'ai entendu tout un chœur monter à l'assaut d'un *Gloria Patri*: il paraît que c'était rude! Ils étaient là cinquante au moins, hommes, femmes et enfants, sans compter les instruments de toutes formes et de tout son. Ils partaient les uns après les autres, par petits groupes, et d'un seul élan ils arri-

vaient au *Gloria Pa...* mais là ils étaient subitement arrêtés; et les premiers partis, cédaient la place aux autres, revenaient en arrière pour s'élancer encore d'un bond nouveau à cet escarpement du *Gloria Pa...* qui les arrêtaient toujours. Et les bataillons se succédaient ainsi, pendant de longues mesures sur la pente raide. A la fin, ils parurent comprendre que tous ces efforts resteraient impuissants tant qu'ils seraient divisés. La masse des assaillants se réunit une fois de plus au pied du raidillon; ils reprirent haleine, épongèrent leur sueur, et tandis que l'orchestre lançait ses notes les plus enlevantes, à un signal donné, ils s'élancèrent tous à la fois: le *tri* fut enlevé! On se le passa de bouche en bouche, et Dieu le Père put comprendre que c'était pour sa gloire qu'on s'était donné tant de mal."

* * *

Je viens maintenant aux objections qu'on élève contre le chant grégorien et qu'on colporte avec plus de mauvaise volonté que de bonnes raisons.

Ière objection.—Le chant grégorien est *monotone*.

Je me permettrai de nier tout simplement cette affirmation, en faisant remarquer les genres très variés du plain-chant depuis la psalmodie jusqu'aux amples vocalises.

La psalmodie n'est qu'une lecture faite avec ordre, et déjà, dans la nudité de sa ligne méthodique, elle ne laisse pas de saisir l'âme. Dans le chant des psaumes, la lecture s'infléchit à peine, et cependant quelle vie, quelle solennité il en résulte pour l'office à deux chœurs!

Dans les hymnes, l'allure devient plus vive et plus hardie, la mélodie s'éloigne de la lecture uniforme, bien que les mots, serrés de près par les notes, soient encore puissamment en relief. Dans les antiennes et les introïts, la mélodie acquiert plus d'ampleur et de richesse, elle commence à se détacher du texte pour essayer de rapides envolées, mais elle ne triomphe pleinement que dans les vocalises à neumes enchaînés de nos kyrie et de nos alleluias. Dans ces trainées sonores où des esprits chagrins n'ont vu qu'une informe poussière de notes, il règne un ordre parfait que marque le rythme, où les voix exercées se jouent avec une aisance admirablement cadencée.

Faut-il toujours garder le même mouvement dans l'exécution

des diverses pièces grégoriennes? Tout le secret de l'art grégorien consiste-t-il à chanter vite? Il suffit d'être tant soit peu initié aux choses de l'art pour répondre à ces questions. Un *Kyrie* exprimant la supplication sera un peu plus lent qu'un *Gloria* exprimant la louange, et la touchante prière du *Requiem* ne s'enlèvera pas avec la prestesse d'un *Alleluia*. Tout cela est réglé par la nature des chants et par le sentiment artistique. Je conclurai donc cette première réponse en disant que le chant grégorien n'est pas monotone, mais à la condition qu'on varie l'exécution selon les genres qu'il comporte.

2ème objection.—Le chant grégorien est mort, efféminé, c'est un *chant de soeurs!*

Que faut-il donc pour qu'il y ait de la vie dans le chant? Est-ce une voix tonitruante capable de remplir à elle seule un vaisseau de cathédrale? Sont-ce les accents passionnés de la musique profane et théâtrale? Si c'est tout cela qu'on appelle vie, mieux vaut la mort! Fort heureusement, la vie de la musique religieuse comporte d'autres éléments. Le plain-chant s'exécute sans traîner; il accentue les mots, les met en relief; il demande l'alternance des chœurs; il admet une expression qui n'est pas la passion mais la simple parole d'un cœur religieux. Et si on m'objecte que sainte Thérèse et saint François d'Assise mettaient une sorte de passion dans l'expression de leurs sentiments envers Dieu, je répondrai que ce phénomène se constate dans leurs relations personnelles avec le monde surnaturel, mais qu'appelés au chœur, sainte Thérèse et saint François prenaient tout simplement leur livre d'Heures et psalmodiaient l'office comme les autres.

Assurément, le chant grégorien est parfois exécuté d'une manière fautive. Il ne faudrait pas prendre toutefois un défaut pour une qualité, et voir dans les soufflets et les roucoulements de gosiers inexpérimentés la loi qui régit le chant ecclésiastique. Non, le chant grégorien n'est ni mort ni efféminé et quand on entend les Bénédictines de Solemnes exécuter l'office divin on est tenté de se dire "mais ces femmes chantent comme des hommes!".

Que le grégorien soit uniquement un chant de soeurs, c'est faux; ce n'est d'ailleurs pas la question. Il s'agit de savoir

s'il est beau ; et sans envoyer mon lecteur jusqu'à l'île de Wight, je me permettrai de l'engager à entendre certaines communautés de soeurs de Montréal, et comme je ne doute pas de son bon goût, je lui promets qu'il ne regrettera pas sa démarche et qu'il verra tomber ses préjugés. Les Soeurs de l'Hôtel-Dieu, les Soeurs de la Congrégation de Notre-Dame, les Soeurs Grises, les Soeurs du Bon Pasteur et d'autres encore peuvent réfuter par leur voix beaucoup mieux que je ne l'ai fait par ma plume l'objection ci-dessus exposée.

3ème objection.—Les éditions grégoriennes ne respectent pas l'accent tonique du mot. Ne veut-on pas nous faire chanter *Domi-i-i-i-ne, Libe-e-ra, Virgi-i-i-nis?* Décidément ces moines ne savaient pas le latin!

Oh! oh! allons-y doucement! Dire qu'ils ne savaient pas le latin ces moines dont l'Ordre a conservé à l'Europe du moyen-âge les traditions latine et grecque; c'est au moins osé. Mais voyons ce que nous dit l'histoire même de la langue latine. Elle nous dit qu'il y a une différence entre l'accent et la quantité. La quantité est d'abord maîtresse incontestée de la poésie et même jusqu'à un certain point de la prose cicéronienne. Peu à peu, la force et la faiblesse remplacent la longueur et la brièveté; les syllabes s'égalisent; on ne les mesure plus, on les compte, en pratique elles sont à peu près égales en durée mais fortes ou faibles suivant qu'elles ont ou n'ont pas l'accent. On l'a souvent répété avec raison, l'accent est l'âme du mot, il en est la tête; or, sauf chez les hydrocéphales la tête n'est pas tout le corps. Qu'on se représente une de ces caricatures à la tête énorme, au corps fluet et aux pieds microscopiques: voilà ce qu'on obtient en déchargeant les syllabes non accentuées des notes qui leur appartenaient pour les amasser sur la syllabe marquée de l'accent tonique; cette dernière prend des proportions considérables aux dépens de la pauvre syllabe brève qu'elle écrase dans sa chute. Au lieu de fonder les éléments du mot en un seul tout, on les disjoint. Quand l'accent a la force, il a tout ce qu'il exige et il n'existe aucun principe défendant de mettre plusieurs notes sur une pénultième brève. Il faudra sans doute exécuter ces notes légèrement, mais il est certain aujourd'hui que le traitement des mots suivants d'après

REVUE CANADIENNE

le principe de l'accent accapareur est contraire à toute la tradition jusqu'au XVII^e siècle, absolument arbitraire, et aboutit parfois à donner un rythme du genre cahoteux. Exemples (1) : *Dômine* dans l'introit *Requiem*—*éis* dans la même pièce—*in aeternum* dans la communion *Lux aeterna* — *Créâtor* dans l'hymne *Veni Creator*, etc., etc. Ces exemples sont pris dans l'édition de Montréal.

D'ailleurs si les Latins ont ainsi traité leur langue, si les Grecs ont agi et agissent encore de même, si les maîtres italiens, si susceptibles sur la question d'accent, ne se font aucun scrupule d'accorder plusieurs notes à une pénultième brève, de quel droit irait-on leur déclarer qu'ils ont tort? Ce serait vouloir être plus royaliste que le roi.

4^eme objection—Je reconnais volontiers que le chant grégorien est beau. L'exécuter au séminaire, dans les couvents, c'est parfait; mais dans nos paroisses, mais à la campagne, monsieur, *votre chant* aura bien de la peine à s'introduire. Et on continue ainsi sur le mode mineur pendant un nombre de mesures variable suivant les préjugés et les idées fausses.

D'abord, je le dirai avec franchise, je n'aime pas du tout qu'on appelle le grégorien *mon chant* puisqu'il est tout simplement le chant de l'Eglise. Ce petit trait étant décoché à l'adresse d'adversaires exempts de toute mauvaise intention, je reconnaitrai que l'introduction du chant grégorien présente des difficultés mais j'ajoute que ces difficultés sont loin d'être insurmontables.

Pour mieux déblayer le terrain, je mettrai une différence entre la ville et la campagne.

En ville, on chante de la musique beaucoup plus difficile que le plain-chant. Or qui peut plus peut moins. Mais, si on attend qu'un beau jour le chant traditionnel remplace le chant défiguré des éditions modernes sans qu'il en coûte de la bonne volonté et du travail, on attendra encore longtemps, et la vie éternelle arrivera avant que le *Motu proprio* de Pie X soit mis

(1) Les syllabes surmontées d'un ^ sont celles sur lesquelles on a groupé les notes aux dépens de la finale ou d'une pénultième brève.

à exécution. Il faut donc du travail, il faut aussi un maître, et ce qui est requis de ce maître, ce n'est pas tant une grande science qu'un vrai zèle. On est surpris des résultats obtenus même avec des moyens imparfaits : c'est ce que j'ai toujours constaté depuis bientôt dix ans que j'enseigne le plain-chant. Mais il faut essayer et ne pas se croiser commodément les bras en déclarant que c'est impossible. Une fois l'oeuvre commencée, il faudra la continuer et l'entretenir ; ce qui veut dire qu'on devra préparer les morceaux grégoriens comme on prépare la musique. Vouloir chanter même les pièces difficiles à vue, c'est marcher à un échec certain. Qu'on donne aux mélodies ecclésiastiques la moitié du temps si libéralement accordé à la musique, et je répons du succès. Si maintenant on enseigne aux enfants des écoles, collèges et pensionnats, les éléments de ce chant, la génération grandissante trouvera facile et normal ce que les hommes de la période de transition auront peut-être trouvé difficile et révolutionnaire.

A la campagne, on a généralement moins d'éléments sous la main, mais là encore (l'expérience le prouve) on arrive à des résultats très satisfaisants. Je citerai pour le diocèse de Montréal la paroisse d'Oka où le chant grégorien est maintenant bien implanté et dont les chantres me disaient : "Nous ne voudrions plus maintenant revenir à l'ancien chant". Je pourrais en citer d'autres où l'on s'est engagé dans le mouvement de réforme. Un de mes anciens élèves m'écrivait dernièrement que dans la paroisse de campagne où il est vicaire, il avait constitué un choeur d'enfants comme ceux à qui saint Grégoire donnait autrefois la fêrule, et que ces chantres novices trouvaient toujours les répétitions trop rares. Sans doute, en plus d'un cas, on n'obtiendra qu'une exécution très-imparfaite, mais c'est là un inconvénient inévitable avec n'importe quel chant et sous n'importe quel régime. Le système du "tout ou rien" est souvent dangereux et il est particulièrement inapplicable à la question du chant.

5ème objection.—Les éditions grégoriennes nous offrent des suites interminables de notes ; ces notes ont toutes la même durée. N'y a-t-il donc aucun point de repère dans ce labyrin-

the, aucune interruption possible dans l'égrènement de ce cha-pelet?

C'est ici que se présente naturellement la question des *signes rythmiques* destinés à faciliter l'exécution et l'accompagnement du chant. Je me garderai bien de renouveler la polémique aigre-douce qu'elle a soulevée; les quelques réflexions qu'on va lire suffisent, je crois, à donner une idée de la question et de son importance pratique.

Les moines de Solesmes, sollicités par un grand nombre de maîtres de chapelle et d'organistes, se décidèrent à orner leurs éditions de signes rythmiques. Ces signes sont au nombre de trois: le point qui double la note, le trait horizontal qui indique une note un peu appuyée, le trait vertical qui marque une subdivision de rythme dans les groupes. Beaucoup de musiciens et de chantres ne voulurent pas accepter ces signes sous prétexte qu'ils supprimeraient la liberté de l'organiste et du maître de chapelle et aussi parce qu'ils ajoutaient quelque chose au texte de l'édition Vaticane. On a répondu bien des fois à ces objections; je me bornerai donc à donner ici un résumé de ces réponses.

Le rythme grégorien est libre mais il n'est pas arbitraire. D'ailleurs, si un seul exécutant peut choisir entre deux ou trois interprétations facultatives, sa liberté est nécessairement supprimée dès qu'il chante dans un chœur. Mais, dira-t-on, c'est le maître de chapelle qui imposera son interprétation aux exécutants? Je le veux bien. Mais tout d'abord il faudra que le maître de chapelle sache parfaitement son rythme grégorien, il faudra ensuite que ses chantres viennent fidèlement aux répétitions et qu'ils prêtent une attention soutenue aux indications qui leur seront données. Un maître de chapelle passé maître-ès-chant grégorien, ayant affaire à des chantres rompus au rythme, pourra réussir sans signes écrits; mais un directeur de chant n'ayant qu'une science grégorienne imparfaite, ne disposant que de chantres plus ou moins amateurs ou novices, obligé de renouveler en partie son chœur chaque année, obtiendra difficilement la sûreté et l'ensemble indispensables à une bonne exécution. Ces signes n'altèrent pas plus la pureté du texte vatican qu'une bonne ponctuation ne gâte une édition de

Bossuet. Vous préférez votre interprétation personnelle? A merveille; pour moi, j'aime mieux me fier à celle des Bénédictins, qui chantent tous les jours l'office divin, qui passent leur vie à étudier les questions grégoriennes et qui, par conséquent, m'offrent les plus sérieuses garanties. Et si vous revendiquez votre liberté, je vous prierai de croire qu'elle vous est laissée puisque vous avez le choix entre le simple texte et les éditions ornées de signes rythmiques. Seulement, au nom de la liberté que vous voulez pour vous, laissez-moi celle de me servir des livres que je préfère.

L'historique du chant grégorien pourrait utilement trouver sa place après les réflexions qui précèdent, mais je préfère en renvoyer l'exposé à un autre article.

Henri Garrouteigt, p. s. s.

- BIBLIOGRAPHIE.—Dom Pothier: *Les mélodies grégoriennes*.
 Dom Mocquereau: *Paléographie musicale*, vol. VII.—*Le nombre musical.—L'Art grégorien*.
 Dom Sunol: *Méthode de chant grégorien* (recommandée).
 Dom Bastien: *Méthode élémentaire de chant grégorien*.
 Pierre Wagner: *Origine et développement du chant liturgique*.—Benedictines of Hambrook.—*Grammar of Plain Song*.—*Church music* (a review published by the American Ecclesiastical).
 Solfège populaire.—E. Chaminade: *La musique sacrée*.
 Chanoine Ad. Duclos: *Sa Sainteté Pie X et la musique religieuse* (recueil des documents romains relatifs à la question du chant liturgique.)

Les Tremblements de Terre

Les tremblements de terre ont eu, en ces derniers temps, une sorte de recrudescence bien propre à faire *trembler* à l'avance, un peu partout, les pauvres habitants de notre instable planète. M. l'abbé Th. Moreux, dont la valeur et la compétence comme homme de science sont indiscutables (1), publiait récemment, dans un journal de Paris, une très intéressante communication sur le sujet. Nous nous étions réservé d'en parler à nos lecteurs dans notre prochaine *Chronique des Revues*; mais comme il nous reste, ce mois-ci, quelques pages libres, nous la donnons en entier sous la signature de l'auteur.

LE SECRÉTAIRE DE LA RÉDACTION.

Je viens de me livrer dans le Midi à une sérieuse enquête sur le tremblement de terre du 11 juin dernier.

De toutes parts je reçois des lettres m'interrogeant sur la situation actuelle et future; je ne puis répondre à toutes les demandes, et j'emprunte les colonnes de la *Croix* pour dire à tous ceux que la question intéresse le fond de ma pensée sur la stabilité de notre sol français.

La région affectée par le dernier cataclysme comprend l'espace limité au Nord par le cours de la Durance, et au Sud par celui de Touloubre; elle est connue en Provence sous le nom de Trévaresse; c'est là que l'intensité des chocs a atteint son maximum. Peu de maisons ont résisté; la plupart se sont écroulées, les autres sont rendues inhabitables par les lézardes qui crevasse les murailles. En-dehors de cette contrée, sorte d'ellipse de 40 kilomètres de longueur, suivant son grand axe, le tremblement de terre s'est fait sentir très fortement sur une région s'étendant de Montpellier à Menton. A Nice, la secousse a été violente; à Nîmes et à Avignon, les effets, sans être désastreux, ont été effrayants pour la population.

Ce tremblement de terre est dû, très certainement, à une action continue qui se rattache au plissement du système alpin; ce n'est pas ici le lieu d'entrer dans plus de détails; on a voulu

(1) M. l'abbé Moreux a été directeur de l'observatoire de Bourges.

y voir le fait de l'introduction des eaux dans des fentes souterraines, le réveil d'anciens volcans; toutes ces raisons s'effacent devant cette constatation que, depuis la naissance des Alpes, le *processus* de leur soulèvement se continue d'une façon incessante.

Le tremblement de terre du 11 juin n'est donc pas *un accident*; il entre dans la règle générale. Toute la côte de la Méditerranée est dans un état d'équilibre instable, et les secousses qui ont affecté la Trévaresse se feront sentir tôt ou tard dans les régions voisines. Aucun département n'y échappera. A chacun son tour. Après les Bouches-du-Rhône, les Alpes-Maritimes, etc... Le plissement commencé se continuera peu à peu.

Il y a donc lieu de se demander quand et comment s'effectuera ce plissement de date assez récente.

Le 23 janvier de cette année, j'ai publié dans l'*Illustration* une carte de l'Europe future où, d'un trait, j'ai rayé la Provence. On s'est ému dans tous les milieux de ce pronostic pessimiste, et maintenant que la terre tremble dans le Midi, d'aucuns se demandent si ce n'est pas la fin.

Je voudrais tranquilliser tout le monde et m'expliquer sur la portée de mes prévisions.

En géologie, les années ne comptent guère, c'est par siècles ou milliers de siècles qu'il faut exprimer les dates des changements importants. Rassurons-nous donc: les tremblements de terre qui ne manqueront pas de survenir d'ici une centaine d'années, ne changeront presque rien à la topographie de la Provence.

Cependant l'ennemi sera toujours là, et comme il faut vivre avec son ennemi, lorsqu'on ne peut l'anéantir, nous devons donc chercher les moyens d'atténuer ou même d'annihiler les conséquences désastreuses d'un fléau que l'homme ne saurait détruire.

On parle déjà de quitter la Provence, de désertter cette belle Côte d'Azur, ce pays admirable où tout est enchantement.

Le Japon est une région autrement sismique que notre belle Provence; les Japonais parlent-ils d'abandonner leur pays? Là-bas les secousses sont bien plus violentes que chez nous, et cependant depuis quelques années on n'y a enregistré aucun

désastre. C'est que le Japon possède des savants, et que dans ce pays où la science se développe d'une façon intensive, il y a dans l'art de construire des règles qui sont observées.

Les Japonais savent vivre avec leur ennemi; les Français doivent les imiter et abandonner les vieilles routines.

Généralement dans le Midi, au moins dans les villages, les constructions sont peu solides, les murs sont formés d'un conglomérat de cailloux roulés, à peine reliés entre eux par un mortier composé de beaucoup de sable et de très peu de chaux. Les secousses ont vite raison de ces bâtiments font instables.

J'ai vu cependant des habitations et des églises bâties plus solidement et qui se sont bel et bien effondrées. La raison en est très simple. Au moment où les murs oscillent, sous l'action de l'onde sismique, les poutres sortent de leur alvéoles et les plafonds descendent en bloc; la secousse passée, les murs, dont l'élasticité permettrait la reprise de leur ancienne position, sont obligés de céder à la pression de ces poutres qui travaillent à la façon d'un coin enfoncé dans une pièce de bois.

Le remède est donc trouvé. Dans les régions à tremblement de terre, en France tout au moins, où l'intensité des secousses est loin d'atteindre celles du Japon ou de la Sicile, il n'y a aucun danger à craindre si l'on habite une maison dont les poutres en fer ou en bois dépassent les murailles de 40 ou 50 centimètres, formant ainsi balcon ou encorbeillement, comme dans les vieilles maisons du moyen âge dont nos villes anciennes offrent encore plus d'un exemple.

De même, en raison de l'amplitude des oscillations qui croît avec la hauteur, on aura tout avantage à ne pas habiter des maisons élevées, et mieux, à ne pas construire des étages.

On a beaucoup conseillé les maisons en ciment armé; certes, de semblables habitations me paraissent meilleures que ces immeubles surélevés, ces *gratte-ciel* en honneur dans nos grandes villes; mais je crois qu'elles n'offrent pas encore le maximum de sécurité; les fils de fer supportant les plafonds ne sauraient résister à des secousses très accentuées.

De tous les genres de construction, la maison en bois est certainement préférable. Elle forme, lorsque les pièces sont bien

liées, un tout déformable, une sorte de cage qui ne peut s'effondrer, même sous des chocs répétés.

Nous allons peu à peu rentrer dans une période de calme, les secousses sismiques vont s'étager. D'après nos prévisions, basées sur l'état général du soleil, elles ne reprendront qu'après l'année 1912, époque autour de laquelle se grouperont les éruptions volcaniques.

D'ici là, les hommes prompts à oublier, auront perdu la mémoire des faits qui leur ont tant causé d'épouvante; ils s'endormiront dans une quiétude désastreuse. Qu'ils se rappellent sans cesse que chaque jour les forces internes et externes continuent leur oeuvre, lentement sans doute, mais sûrement, suivant des lois inexorables.

C'est à nous de découvrir ces lois, de prévoir leurs effets, de profiter des enseignements du passé.

Ainsi, habitants de Provence, tenez-le vous pour dit, ne désertez pas votre pays, mais construisez en conséquence.

Th. Moreux.

A Travers les Faits et les Œuvres

A la Chambre des lords.—Le service obligatoire et lord Roberts.—Le discours du vieux feld-maréchal.—Son projet de loi rejeté.—Les Dreadnoughts.—Un discours de Guillaume II.—Déclarations pacifiques.—M. de Bulow et le Reichstag.—Le Centre et les conservateurs.—Une majorité nouvelle.—Défaite du chancelier.—Il démissionne.—Le nouveau chancelier.—La chute de Clemenceau.—Une surprise.—Discours de M. Delcassé.—Nervosité de Clemenceau.—Un vote hostile.—Briand remplace Clemenceau.—Ce qu'il faut attendre de lui.

La Chambre des lords a été appelée récemment à se prononcer sur une grave question, celle du service militaire obligatoire et de la conscription. C'est le feld-maréchal lord Roberts qui l'en a saisie. On connaît les idées du vieux guerrier sur cet important sujet. Il a voulu les affirmer une fois de plus de manière à fixer l'attention publique, et il a présenté un bill qui organiserait l'armée britannique d'après les principes suivis par les puissances continentales. Le feld-maréchal a soutenu la thèse du service obligatoire avec énergie et vivacité. Il a fait une critique vigoureuse du système suivi présentement et des plans préconisés par M. Haldane, le secrétaire actuel de la guerre. Les déclarations d'un chef militaire come lord Roberts sont d'une telle importance que nous tenons à les signaler ici :

“Notre armée régulière, a-t-il dit, est aussi bonne, sinon meilleure, que les autres armées, mais j'ai bien peur que le nombre d'hommes en ce moment mobilisables n'excède pas 100,000 et encore, à ce compte, des recrues de dix-neuf et vingt ans seraient-elles seules laissées au pays. En ce qui concerne nos territoriaux, pouvons-nous admettre que 300,000 hommes inexpérimentés, commandés par des officiers ignorants, assistés d'une artillerie d'amateurs aux canons démodés, dont la meilleure partie serait absorbée par la défense des ports et des arsenaux, disséminés, du reste, sur tout le Royaume-Uni, puisse résister à l'assaut de 150,000 soldats les mieux entraînés, les mieux organisés de l'univers? . . .

“Nous sommes, en réalité, à la merci d'un désastre naval.

Un million d'hommes bien entraînés, bien commandés, nous est nécessaire; nous n'obtiendrons ce million d'hommes que de la conscription. Un service de trois ans (première année: quatre mois de service pour l'infanterie, six mois pour les autres armes; deuxième et troisième années: quinze jours de service continu) nous assure d'un contingent de 400,000 hommes au minimum et garantit un contingent de 900,000 hommes ayant moins de 31 ans.

“Quel sera le coût de mon projet? Mettons 5 millions de livres. La sécurité nationale ne vaut-elle pas ce prix? Le système d'engagements volontaires a été mis à l'épreuve depuis cinquante ans; je manquerais à tous mes devoirs envers mon roi et ma patrie si je n'en proclamais la faillite.”

Ces graves paroles étaient de nature à impressionner la Chambre. Mais on pouvait s'attendre à ce que la haute assemblée refusât de se déclarer en faveur d'un changement aussi considérable. Au mérite, la majorité des lords était peut-être en faveur du système préconisé par lord Roberts. Cependant elle a refusé de le suivre dans la voie qu'il lui ouvrait. Le correspondant londonien du *Gaulois* donne de ce fait l'explication suivante: “La Chambre des lords a, de ses fonctions, une idée très haute et sait qu'elle n'existe pas pour favoriser des projets qui sont agréables à ses membres, mais bien pour faciliter la réalisation des désirs et des volontés du peuple anglais. C'est pourquoi si elle a, par tradition, disons même par penchant, des préférences pour le service obligatoire, elle n'en a pas moins refusé sans phrases le *National Service Bill* de lord Roberts, parce qu'elle savait, en agissant ainsi, répondre aux intentions de l'immense majorité des Anglais, qui ne veulent pas de service militaire obligatoire, ni de la conscription, ni d'aucune organisation militaire calquée sur celles du continent.”

Dans la discussion, les deux leaders opposés, lord Lansdowne, conservateur, et lord Crewe, libéral, se sont trouvés d'accord pour repousser le projet de lord Roberts. D'après le premier, le problème de l'invasion et de la défense de l'Angleterre est purement naval. Les Anglais ont trop le sens de la liberté, trop le sentiment de leurs prérogatives de classes pour se pré-

ter à la conscription. D'après le second, il serait outré de tenir pour réalisables les circonstances qui d'après lord Roberts justifient son bill : absence de toute armée, absence ou défaite de la flotte, entrée en campagne des forces territoriales avant que six mois d'entraînement leur ait été laissés. Le duc de Norfolk et l'évêque d'Exeter ont appuyé le bill. Le vote a donné 123 voix contre et 103 pour le projet de loi. Le service obligatoire a donc groupé un vote considérable dans la Chambre des lords. Dans la presse, les principaux organes conservateurs se sont prononcés pour les idées de lord Roberts, tandis que les journaux les plus importants du parti libéral les ont attaqués. Leur plus fort argument semble pourtant défectueux. Ils prétendent impossible d'avoir à la fois une grande armée et une puissante flotte de guerre. Mais l'exemple éclatant de l'Allemagne est là pour leur répondre sur ce point. Non contente d'avoir la plus formidable armée de l'Europe, elle a voulu avoir une puissante marine, et elle se l'est créée de toutes pièces. Quoi qu'il en soit il ne paraît pas que l'opinion anglaise soit encore mûre pour le service obligatoire.

Il en va différemment pour la marine. Le sentiment public est tellement prononcé pour l'accélération et l'accroissement des constructions navales, que le gouvernement a cru sage de décider immédiatement la mise en chantier des quatre Dreadnoughts additionnels, dont on avait parlé d'abord simplement à titre éventuel.

* * *

Cependant au milieu de tous ces armements faits sans doute en prévision de la guerre, on entend prononcer des paroles de paix. S'il faut ajouter foi au langage des souverains, le discours récent de Guillaume II à Hambourg est la déclaration la plus rassurante que le monde ait entendue depuis longtemps, d'autant plus qu'il suivait immédiatement l'entrevue de l'empereur d'Allemagne avec l'empereur de Russie, et que le premier a prétendu parler au nom du second en même temps qu'au sien. Ces paroles méritent d'être citées :

“Vous avez tous suivi avec intérêt, a dit Guillaume II, mon

voyage dans les fjords finlandais, où j'ai trouvé un accueil chaleureux et hospitalier de la part de Sa Majesté l'empereur de toutes les Russies et de sa famille. Je me réjouis de pouvoir vous le dire, à vous justement qui, en votre qualité de représentants du commerce et des affaires, avez à coeur l'évolution pacifique de l'avenir.

“Au sujet de l'importance de ma visite, je puis vous dire que Sa Majesté l'empereur et moi nous sommes tombés d'accord sur ce point que notre rencontre doit être considérée comme un énergique affermissement de la paix. (Très vifs applaudissements.)

“Nous nous sentons, en tant que monarques, responsables devant Dieu du bonheur et du malheur de nos peuples, que nous voulons conduire vers le progrès et la prospérité aussi loin que possible et par les voies de la paix pour travailler tranquillement sous son égide aux grandes tâches de leur civilisation et de leur développement économique et commercial, et c'est pourquoi nous tendrons, tous deux, autant que nous le permettront nos forces, à travailler avec l'aide de Dieu au développement et au maintien de la paix.”

Ce sont là de solennelles paroles. Elles sortent de la note ordinaire des discours royaux et impériaux. Et rien de surprenant qu'elles aient été accueillies comme un gage de paix et de tranquillité internationale, au moins d'ici à quelque temps.

* * *

Pendant que l'empereur d'Allemagne accomplissait cet acte — car un tel discours est un acte — son chancelier perdait définitivement la partie engagée sur la question financière depuis des mois. Nous avons signalé à nos lecteurs, dans notre chronique du mois de juin, la désagrégation du Bloc ministériel formé aux dernières élections par M. de Bülow, et la constitution d'un nouveau Bloc composé du Centre, des conservateurs et des Polonais. La journée du 24 juin a mis en présence les partis tels que les derniers événements les ont groupés. Le Reichstag était presque au grand complet. De ses 397 membres,

383 étaient présents; 13 députés étaient absents, en congé ou pour cause de maladie. Il y a actuellement un siège vacant. Sur ces 396 représentants il y a 104 membres du Centre, 61 conservateurs, 20 Polonais, 53 nationaux-libéraux, 28 démocrates-libéraux, 25 conservateurs-libéraux, 43 socialistes, 5 Lorrains, 1 Guelfe, 1 Danois. Le projet de loi en discussion imposait des droits progressifs de succession directe pour les époux et leur descendance. Il fixait les droits à 1 % pour une succession ne dépassant pas 30,000 marcks, soit \$7,500; puis les droits augmentaient, au fur et à mesure, de 25,000 marcks, de sorte qu'une succession de 300,000 marcks aurait payé déjà le triple de l'impôt primitif et une succession directe de 750,000 marcks le quadruple et ainsi de suite. On conçoit que ce projet de loi ait suscité une opposition déterminée. Les conservateurs avaient refusé de l'accepter, avaient rompu avec le gouvernement et s'étaient rapprochés du Centre, qui était devenu une fois encore le maître de la situation. Le vote a donné le résultat suivant: 188 pour le projet, 195 contre. Cette défaite a été décisive.

De ce moment on a compris que M. de Bülow se retirerait, ou qu'il y aurait une dissolution du Reichstag. Mais bientôt il parut manifeste que le gouvernement ne désirait pas faire d'élections générales en ce moment, et la retraite du chancelier fut considérée comme le dénouement naturel de la crise. Les lois financières modifiées dans le sens désiré par la nouvelle majorité, ont été adoptées, après que des concessions mutuelles eussent été faites sur plusieurs points. Et M. de Bülow a donné sa démission. Il était le quatrième chancelier du nouvel empire d'Allemagne. Ses prédécesseurs avaient été Bismarck, de redoutable mémoire, Caprivi et Hohenlohe.

Guillaume II a appelé à ce poste d'honneur et de lourde responsabilité M. de Bethmann-Hollweg, qui appartient depuis vingt-huit ans à l'administration. Nous trouvons dans une correspondance de Berlin les renseignements suivants sur le cinquième chancelier de l'empire d'Allemagne. Né le 29 novembre 1856 à Hohenfinow dans la province de Brandebourg, il se consacra de bonne heure à l'étude du droit. On le voit à ce titre de 1875 à 1879 à Strasbourg, à Leipzig et à Berlin pousser activement ses études juridiques.

A 29 ans, en 1885, nous le voyons assesseur à Potsdam. L'année suivante il était appelé à la tête du district d'Ober-Bernim. Dix ans après, il était déjà conseiller supérieur de préfecture, à Potsdam, pour devenir, en 1899, préfet de Bromberg.

Quelques mois plus tard, il était premier président de la province de Magdebourg. C'est là qu'est venu le chercher, en 1905, le décret qui le nommait ministre de l'intérieur de Prusse, en remplacement du baron von Hammerstein.

Les services qu'il a su rendre à la tête de cette administration le désignaient, dès 1907, au choix de l'empereur pour occuper le poste de secrétaire d'Etat de l'intérieur de l'Empire, auquel on attachait la vice-présidence du ministère d'Etat prussien. Il y avait donc deux ans que M. de Bethmann-Hollweg dirigeait cet important ressort. Pendant cette courte période, il a su donner, tant au Reichstag qu'à ses anciens collègues, l'impression d'un travailleur acharné qui s'était peu à peu pénétré des détails de son administration si complexe et si délicate.

Il semble qu'il ait de bonnes relations avec les différents partis, bien que, tout récemment, les organes du Centre lui aient vivement reproché d'être resté partisan de l'ancien Bloc, oeuvre du prince de Bülow et qui aura marqué sa chute. Il reste à savoir jusqu'à quel point ce grief est fondé—et jusqu'à quel point il est véritablement ressenti par le Centre.

* * *

La France a été et elle est encore souvent le pays des surprises politiques. On en a eu un nouvel exemple le 20 juillet, lorsque le cabinet Clemenceau est tombé, dans un incident de séance, de la manière la plus soudaine et la plus imprévue. Un quart d'heure auparavant pas un parlementaire expérimenté qui n'eût haussé les épaules si quelqu'un eût hasardé l'opinion que le ministère allait être renversé. M. Clemenceau semblait plus fort que jamais. Cinq jours plus tôt il avait triomphé dans un grand débat sur la politique de son ministère. Assailli à la fois par la droite et l'extrême-gauche, par MM. Gauthier de Clagny et Jaurès, il avait foncé sur ses adversaires avec une

impétuosité redoutable, prononcé un discours qualifié "d'admirable" par la *Lanterne*, et enlevé les applaudissements et les votes des trois-quarts de l'Assemblée. Il y avait fait l'apologie de son oeuvre et ses paroles étaient empreintes d'une confiance, d'une résolution, d'une assurance en lui-même et en sa cause dont la Chambre s'était montrée fortement impressionnée. Dans sa péroraison il avait donné à ses paroles une note personnelle qui ne manquait pas de noblesse ni d'élévation, surtout si l'on oubliait le passé de l'orateur. Faisant un retour sur sa carrière, il s'était écrié :

"Quand, sur la fin de ma vie, j'ai accepté la lourde tâche qui m'incombe, ce sont mes fautes d'antan qui sont venues à mon secours. J'avais fait des campagnes violentes contre des hommes du gouvernement, j'avais peut-être été injuste.

"Je me suis souvenu que, si j'avais combattu violemment des hommes dont je ne partageais pas les opinions, j'avais toujours admiré leur caractère. Je me suis haussé jusqu'à la hauteur de mon devoir ; il m'est monté une fermeté silencieuse que vous ne connaissez jamais, j'ai pris la résolution de me donner, et je me suis donné.

"Je suis résolu, plus que jamais, à dire au peuple la vérité sur lui-même, à l'aider dans ses efforts de juste réparation, à le contenir dans ses écarts ; je lui dirai qu'il n'est de salut pour lui dans aucun parti politique, qu'il doit se dominer lui-même pour être digne de se gouverner.

"Pour cet effort, il n'est pas d'autre récompense que le sentiment profond du devoir accompli avec désintéressement, des services rendus à la France, à la République, et, par suite, à la cause de l'humanité."

C'était là une sorte de confession rétrospective, mais une confession où la complaisance en soi-même remplaçait la contrition, et où l'on percevait nettement le ferme propos de continuer à gouverner la France. M. Clemenceau pouvait raisonnablement se le promettre, puisqu'au terme de ce débat il recevait une majorité de 182 voix. Son hégémonie semblait tellement incontestable qu'un grand journal parisien d'opposition, le *Gaulois*, publiait ces lignes : "Il a la majorité dans sa poche et j'imagine que s'il lui avait plu de ne point répondre à ceux

qui l'interpellaient, on eût voté, sans hésiter, un ordre du jour approuvant, de confiance, les déclarations que le gouvernement aurait dédaigné de faire."

Et cependant, cinq jours après son triomphe, le gouvernement de ce victorieux était renversé. Racontons aussi brièvement que possible comment est survenue cette singulière aventure. Il y a quelques mois, M. Delcassé, l'ancien ministre des affaires étrangères, débarqué du pouvoir lors de l'imbroglio marocain, d'où sortit la conférence d'Algésiras, avait provoqué, après un discours où il avait conquis l'adhésion de la Chambre, une enquête sur les affaires de la marine, dont une série d'accidents et de pénibles constatations dénonçait le lamentable état. La commission parlementaire nommée pour cet objet l'avait choisi comme président. Après de longues investigations qui mirent au jour des abus, des malversations, des bévues et une incurie scandaleuses, par suite desquelles la France, en un quart de siècle, est tombée, comme puissance maritime, du deuxième rang au cinquième, le rapport de cette commission fut soumis à la Chambre et donna lieu à un débat d'abord peu mouvementé. La prise en considération de ce rapport traînait depuis plusieurs jours, sans exciter beaucoup d'intérêt. Le cabinet de M. Clemenceau n'était pas directement en cause. Les incorrections et les fautes commises par le ministère de la marine couvraient une période de quinze ou vingt ans. Parmi les anciens titulaires de ce département, actuellement attaqués et faisant encore partie du Parlement, il n'y avait que MM. Pelletan et Thompson. Or M. Pelletan était un adversaire de M. Clemenceau, et M. Thomson avait dû au début de la campagne contre l'administration navale, donner sa démission, acceptée par le premier ministre, qui avait remplacé le démissionnaire par M. Alfred Picard. C'était donc le système suivi déjà longtemps avant le cabinet actuel qui était sur la sellette. Le gouvernement avait accepté l'enquête, avec plus ou moins de bonne grâce, sans doute; mais enfin il l'avait acceptée. Et le rapport de la commission, une fois adopté, dans son entier ou avec modifications, il n'aurait plus resté au ministère qu'à prendre les mesures financières et administratives nécessaires pour remettre la marine française en meilleure situation.

Oui, mais il y avait l'imprévu, et c'est l'imprévu qui est arrivé. Le discours du rapporteur, M. Michel, sévère pour le système, avait été singulièrement modéré pour les personnes. "Ce sont les institutions, plutôt que les hommes qu'il faut incriminer", avait-il dit. Et, en citant cette parole, un journal ajoutait cette réflexion: "Si M. Delcassé se décide à parler, ce qui paraît peu probable,—reste à savoir s'il sera du même avis".

Ce qui paraissait peu probable le 8 juillet, est arrivé le 20 juillet. Ce jour-là, en effet, M. Delcassé montait à la tribune. Son intervention dans le débat donnait immédiatement à celui-ci une vie et une physionomie qu'il n'avait pas eues jusque-là. On savait que l'ancien ministre des affaires étrangères, dont la parole et la force persuasive avaient arraché l'enquête à la Chambre, ne parlerait pas pour rien dire. Mais on ne pouvait cependant s'attendre à l'incroyable dénouement que son discours allait avoir. Il dénonça vivement toute l'administration maritime. Puis précisant ses attaques, il montra quelle écrasante responsabilité MM. Pelletan et Thomson avaient spécialement encourue envers la patrie, par leur criminelle incurie. M. Clemenceau ne se serait sans doute guère ému des coups portés à M. Pelletan. Mais M. Thomson avait été son ministre de la marine, et il finit par trouver que les traits meurtriers lancés à celui-ci rassaient de trop près sa tête en venant se planter dans leur cible. Il interrompit avec son impertinence coutumière M. Delcassé. Mais celui-ci n'est pas un jouteur que l'on démonte par un sarcasme. Répliques et ripostes se croisèrent. M. Clemenceau s'énervant à cette escrime, finit par rappeler à son adversaire le souvenir de la crise dans laquelle ce dernier avait sombré comme ministre des affaires étrangères. Il l'accusa d'avoir conduit la France sur le bord d'un abîme. M. Delcassé repoussa cette imputation, et après avoir expliqué les incidents de 1905, d'où sortit la conférence d'Algésiras, il s'écria avec un accent de fierté: "Je n'en dirai pas davantage sur ce sujet. Je n'ai rien à craindre. Rien dans le passé, rien dans nos communs souvenirs de vingt-cinq ans ne m'embarrasse. Si je regarde en arrière, je vois que sur ma route j'ai laissé autre chose que des ruines." Puis portant soudain un coup droit

à M. Clemenceau : "Vous-même, lui dit-il, vous étiez président d'une commission d'enquête navale en 1905. Vos attaques violentes contre tous les gouvernements pendant vingt-cinq ans semblaient devoir être une garantie suffisante que vous trouveriez la racine du mal. Quel fut le résultat, je vous le demande !" A ce moment, M. Clemenceau, perdant tout contrôle sur ses nerfs, essaye de parer le coup en se servant encore du javelot d'Algésiras. "Votre politique comme ministre des affaires étrangères, cria-t-il dans un paroxysme de fureur, a infligé à la France le plus grande humiliation qu'elle ait subie depuis vingt ans."

Cette parole déclencha une tempête de cris hostiles. Un premier ministre proclamer à la tribune l'humiliation de la France, c'était un inconcevable impair ! Mais perdant complètement la tête, M. Clemenceau revint à la charge, en jetant aux interrupteurs ces paroles rageuses : "Oh ! pas de fausse indignation, je vous prie, M. Delcassé nous a conduit à deux doigts de la guerre sans préparation militaire." Ici un violent tumulte éclata de nouveau. Mais dominant les clameurs : "Oui, continua le premier ministre, le monde entier sait que les ministres de la guerre et de la marine, consultés, répondirent que la France n'était pas prête. Je n'ai pas humilié la France, Delcassé l'a humiliée." La scène, à l'issue de ce duel meurtrier était vraiment indescriptible. Le vote fut pris au milieu de l'agitation la plus intense et la confusion redoubla lorsqu'il fut connu que le scrutin ne donnait au gouvernement que 176 voix contre 212. Immédiatement M. Clemenceau, enfouissant son chapeau sur sa tête, quitta la Chambre, suivi de tous ses collègues, et alla donner sans retard sa démission au président de la République.

On se demande comment un vieux parlementaire comme Clemenceau, un tacticien aussi consommé, a pu commettre une pareille faute, provoquer de gaieté de coeur un incident si intempestif, blesser sans à propos et avec la plus étonnante maladresse le sentiment national, et risquer dans un corps à corps que rien ne rendait nécessaire le sort d'un ministère qui, après avoir traversé heureusement une session parfois mouvementée, touchait à la prorogation, prélude d'une pé-

riode de détente et de repos, celle des grandes vacances parlementaires.

Il n'y a qu'une voix pour proclamer que M. Clemenceau a tué son cabinet de sa propre main.

Nous avons souvent essayé d'apprécier justement dans ces chroniques sa mentalité et sa carrière. En deux mots on peut résumer et caractériser celle-ci. M. Clemenceau a été un destructeur jusqu'au jour où, devenu maître du pouvoir politique, il s'est transformé en défenseur de l'ordre matériel et de l'organisme social sur lequel s'appuyait sa puissance. Son cabinet durait depuis deux ans et neuf mois. Il était devenu premier ministre le 20 octobre 1906. La déclaration énonçant son programme avait été lue dans la séance du 5 novembre. Il y était question de la suppression des conseils de guerre, de la nécessité d'introduire l'esprit démocratique dans l'armée, de l'abrogation de la loi Falloux, de l'application sans faiblesse de la loi de séparation dans toutes ses dispositions, de la création du ministère du travail, du prompt aboutissement de la loi des retraites ouvrières, d'une loi réduisant à dix heures la journée de travail, du rachat du chemin de fer de l'Ouest, de l'impôt sur le revenu et au besoin sur le capital, etc. Plusieurs parties de ce programme, par exemple la loi sur les retraites ouvrières, sont restées en plan.

Les journaux ont dit que le ministère Clemenceau est le plus long qu'ait vu la troisième République. C'est une erreur. Comme nous l'avons indiqué plus haut, ce cabinet a vécu deux ans et neuf mois, du 20 octobre 1906 au 20 juillet 1909. Or celui de M. Waldeck-Rousseau a duré trois ans, moins quelques jours, du 23 juin 1899 au 18 juin 1902. Les autres ministères de ce régime qui ont été notés pour leur longévité, pourtant peu remarquable, sont ceux de M. Combes qui a fourni une carrière de deux ans et sept mois, et celui de M. Méline dont le terme d'office a été de deux ans et six mois.

Au sortir de la séance où M. Clemenceau a été renversé, tout le monde s'est posé cette question : Qui lui succédera ? On a mentionné les noms de M. Léon Bourgeois, ancien premier ministre, de MM. Briand, Poincaré, Millerand, Pichon, Barthou et Delcassé. Si l'âge et la santé de M. Bourgeois le lui eussent

permis, c'eût été lui probablement qui eût formé le nouveau cabinet. Mais ses amis étaient convaincus qu'il ne pouvait pas accepter cette tâche. Et en effet il n'a pu se rendre à l'appel du président Fallières. M. Briand a alors été appelé à reconstituer le gouvernement, et il y a réussi après une journée de pourparlers.

Nos lecteurs connaissent la physionomie politique du nouveau premier ministre, dont nous les avons souvent entretenus depuis quatre ans. M. Aristide Briand n'a pas encore atteint la cinquantaine. Il est avocat et siège au Parlement depuis peu d'années. Il s'est mis en lumière par ses succès oratoires dans la discussion de la loi de séparation. Il avait été nommé rapporteur de la commission nommée pour étudier le projet soumis par le ministère Rouvier. Et son rapport, très long et très perfide, renfermait des bourdes historiques dont on s'égayait beaucoup. L'auteur y faisait présider par Constantin, en 313, le concile de Nicée, qui ne se tint qu'en 325 et ne fut pas présidé par ce grand empereur. Il y faisait fonder la dynastie *capétienne* par Pépin-le-Bref, qui passe généralement pour le fondateur de la dynastie *carlovingienne*. Il y faisait briller Philippe-Auguste avec Innocent II, mort cinquante ans avant l'avènement du vainqueur de Bouvines. Il y mentionnait les "différends célèbres" d'Innocent II avec Philippe-le-Bel, qui monta sur le trône en 1285, soixante-neuf ans après la mort de ce grand pontife. Il y faisait naître le protestantisme au quatorzième siècle, tandis que l'on avait cru jusque-là que Luther, Calvin et Henri VIII avait vécu au seizième siècle. En un mot cette pièce accusait une incroyable ignorance de l'histoire. Mais M. Briand se releva dans les débats sur le projet de loi. En face d'adversaires comme MM. Gayraud, Groussau, Cochin, Ribot, il déploya une souplesse, une dextérité, une plausibilité, une habileté argumentative qui le placèrent au premier rang des orateurs parlementaires du jour. A certains moments sa supériorité dans le maniement du sophisme infligea de douloureuses blessures aux défenseurs de la cause catholique. Durant les longues discussions provoquées par cette loi de séparation, M. Briand fut constamment sur la brèche et paya incessamment de sa personne. L'indéniable talent dont

il fit preuve le sacra l'un des grands hommes du Bloc. Lorsque le ministère Sarrien fut formé au mois de mars 1906, il y entra comme ministre de l'instruction publique et des cultes. Il garda ce portefeuille pendant quelque temps dans le ministère Clemenceau, puis il passa au département de la justice, en conservant les cultes.

M. Briand, avant d'être ministre, était un socialiste ardent, un antimilitariste notoire, et s'était fait remarquer par des déclarations révolutionnaires qu'on lui a subsequmment jetées plus d'une fois à la figure. Il semble avoir rencontré peu de difficultés dans la formation de son cabinet. Au bout d'une journée, le 24 juillet, il avait réussi à grouper le personnel suivant : Briand, président du Conseil, ministre de l'intérieur et des cultes ; Barthou, ministre de la justice ; Pichon, ministre des affaires étrangères ; Cochery, ministre des finances ; Doumergue, ministre de l'instruction publique ; Millerand, ministre des travaux publics, des postes et télégraphes ; Jean Dupuy, ministre du commerce ; Ruau, ministre de l'agriculture ; Trouillot, ministre des colonies ; Viviani, ministre du travail. La guerre et la marine iront probablement au général Brun et à l'amiral Boné de Lapeyrère.

Les dépêches disaient que le parti radical ferait grise mine au nouveau cabinet, à cause des doctrines socialistes trop accentuées de son chef. Nominalemeut, dans sa personne, c'est le socialisme qui arrive au pouvoir en France ; et c'est là un fait énorme. Il y a seulement dix ans pareille chose eût paru impossible. Avec Briand, premier ministre, Millerand et Viviani, le socialisme français est installé au pouvoir. Mais le parti socialiste se jugera-t-il aussi triomphant qu'il paraît l'être ? MM. Briand, Millerand et Viviani, ministres, et obligés de gouverner avec une majorité où le radicalisme bourgeois compte encore comme le plus nombreux élément, ne sacrifieront-ils pas à l'opportunisme politique au point d'être considérés hétérodoxes par le doctrinaire Jaurès et le sectaire Jules Guesde ? C'est plus que probable.

En attendant, M. Briand a fait mentir les dépêches pessimistes par la façon triomphale dont il a enlevé son premier vote de confiance. C'est le 28 juillet qu'il a lu à la

chambre sa déclaration ministérielle. Dans ce document le gouvernement se déclare animé du plus grand désir de suivre une politique de paix, de réformes et de progrès, de rester fidèle à l'alliance franco-russe et aux ententes avec les puissances amies, et de continuer l'exécution du programme de la précédente administration. Il y est aussi question des sacrifices qu'il importe de faire pour la marine. Si l'on a pu critiquer la situation navale, on n'a pu rien relever contre le patriotisme et le dévouement à son pays du marin français. La déclaration contient ce paragraphe : "Avant tout, la principale préoccupation du gouvernement est le vote du budget. En ce qui touche la législation sociale, le ministère ne négligera rien pour que le parlement actuel vote la loi sur les retraites ouvrières." Enfin le cabinet Briand affirme qu'il fera tous ses efforts pour le développement et le bien-être de la démocratie. Immédiatement après la lecture de ce programme, un ordre du jour de confiance fut proposé. Et au cours du débat qui suivit, M. Briand prononça un discours qui, d'après les dépêches du câble, a produit sur la députation un prodigieux effet. Le nouveau premier ministre y a mis en oeuvre toute sa merveilleuse et redoutable habileté. Il a su satisfaire presque toutes les opinions au moins pour le quart d'heure. Il a charmé et conquis la Chambre. Et le vote lui a donné 306 voix contre 46. Cette minorité se compose sans doute des catholiques, qui ne sauraient donner un blanc seing au plus perfide ennemi que l'Eglise ait vu se lever contre elle dans le Parlement français depuis trente ans. Au point de vue des idées et des principes qui nous sont chers, M. Briand sera peut-être pire que M. Clemenceau. Dans les questions religieuses, il est aussi sectaire que son prédécesseur. Moins insolent, moins arrogant, moins brutal, il est plus astucieux, plus tortueux, plus savamment et plus sournoisement persécuteur. Dans les questions sociales, s'il applique au pouvoir les doctrines naguère professées par lui, il fera courir à la société française des périls encore plus grands que ceux auxquels elle pouvait s'attendre sous le gouvernement de M. Clemenceau.

* * *

Nous aurions voulu parler à nos lecteurs des directions pontificales données par Pie X aux catholiques français. Mais cette chronique a déjà rempli son cadre habituel, et nous devons ajourner les quelques considérations qu'elles suggèrent.

* * *

Au Canada les événements d'intérêt public font en ce moment défaut. Juillet et août, dans les années ordinaires, sont une époque de chômage politique, et 1909 est certainement, à ce point de vue, une année ordinaire.

Thomas Chapais.

Saint-Denis, 17 août 1909.